This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

05
5056
5.2

C.384

US 5056.5.2

Bd. Nov. 1872.

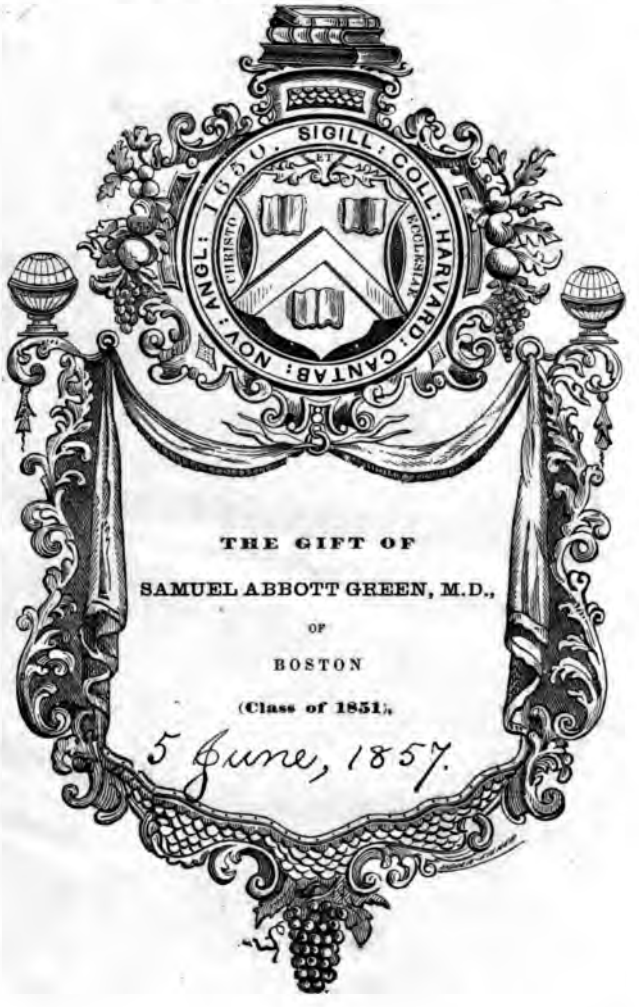

THE GIFT OF

SAMUEL ABBOTT GREEN, M.D.,

OF

BOSTON

(Class of 1851),

5 June, 1857.

CORRESPONDANCE

ENTRE LA

LÉGATION EXTRAORDINAIRE

DU MEXIQUE, A WASHINGTON,

ET LE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DES ÉTATS-UNIS.

— PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON, RUE DE VAUGIRARD, 36. —

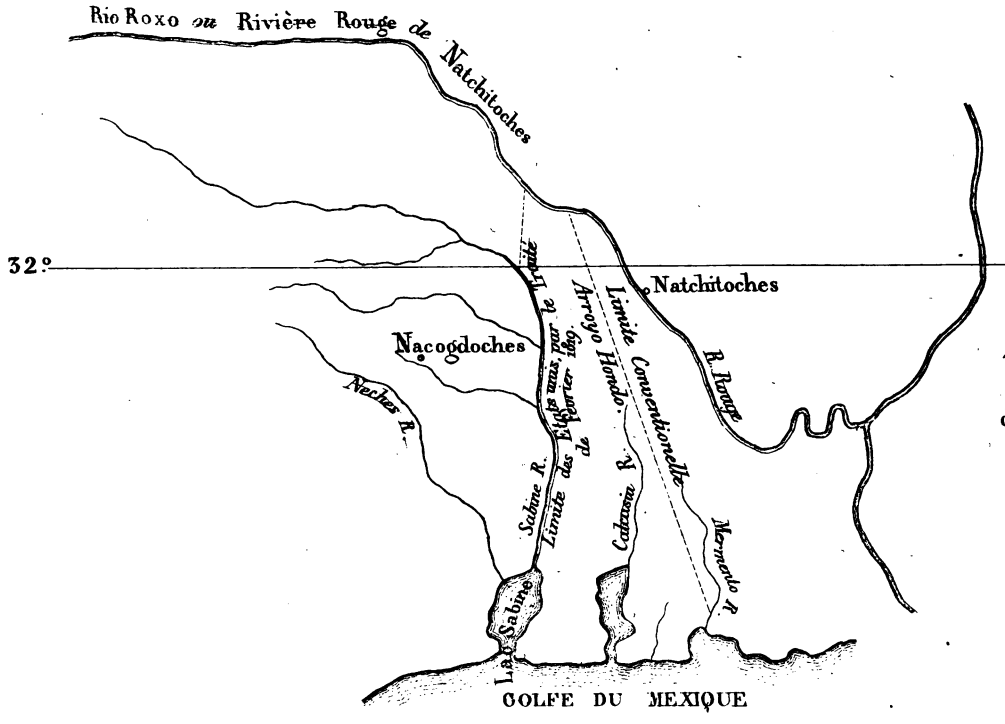

PLAN
d'une partie des Frontières
DU MEXIQUE
ET DES ETATS UNIS,
jusqu'à la Rivière Rouge.

CORRESPONDANCE

ENTRE LA

LÉGATION EXTRAORDINAIRE

DU MEXIQUE, A WASHINGTON,

ET LE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DES ÉTATS-UNIS,

SUR LE PASSAGE DE LA SABINE PAR LES TROUPES COMMANDÉES PAR LE GÉNÉRAL GAINES ;

TRADUITE DE L'ESPAGNOL ET PUBLIÉE

Par le citoyen mexicain J. C. C.

Mexico and United States.

PARIS.

CHEZ TRUCHY, 18, BOULEVARD DES ITALIENS.

1837.

~~7373.26~~
U.S. 5056.5.2

1857. June. 5.
Gift of
Samuel A. Greene, M. D.
of Groton.

INTRODUCTION.

On a long-temps agité la question de savoir si La Salle, en cherchant le Mississipi, qui venait tout récemment d'être découvert (1), avait ou non parcouru cette partie du territoire du Texas, située entre la Guadalupe et la Sabine, dans un temps cependant où les Espagnols n'y possédaient aucun établissement, et s'il y bâtit un fort provisoire, où il pût momentanément s'abriter; mais ce sont là des questions de peu d'importance aujourd'hui, car, pussions-nous même les résoudre affirmativement, leur solution ne serait d'aucun avantage aux possesseurs actuels de la Louisiane, comme héritiers de la France. Quels que fussent en effet les droits que cette même France ait pu acquérir sur cette partie du Texas, en admettant la supposition que La Salle ait dû au hasard d'être le premier à pénétrer dans ces contrées et à s'y établir, elle dut certainement les perdre en négligeant de les faire valoir à temps (2), et en donnant sur elle au contraire à l'Espagne l'avantage d'une longue prescription. Dans tous les cas, des transactions

(1) Par le père Marquette et un certain Joliet de Québec, en 1673.

(2) La première espèce de réclamation publique que nous nous rappelions avoir été faite par la France, à l'égard de la découverte de La Salle, eut lieu, mais en termes très-vagues, au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Elle y parla des découvertes faites par La Salle et par d'autres Français sur les lacs supérieurs, sur le Mississipi et l'Illinois, sans les spécifier clairement.

diplomatiques plus récentes, ayant sanctionné dans la suite d'autres droits plus nouveaux et moins contestables, auraient annulé certainement des droits d'une date plus ancienne, mais d'une nature plus équivoque (1).

La vérité est que, dans l'année 1764 (époque où la France céda la Louisiane à l'Espagne), il n'y avait qu'une voix pour dire hautement que, si les Français s'étaient établis à Natchitoches, ils ne le devaient qu'à la tolérance, ou plutôt à la négligence des autorités espagnoles. Si quelqu'un conservait encore des doutes à cet égard, ainsi que sur la manière dont s'étaient formés antérieurement les établissemens français à l'ouest du Mississipi, nous les renverrions à une note très-claire et très-détaillée, adressée, le 5 janvier 1818, par D. Luis Onis à M. Adams, ministre des États-Unis, ainsi qu'à une autre note imprimée par Gales et Seaton dans leur collection de documens publics dans la partie qui traite des affaires étrangères.

D'un autre côté, le traité de Saint-Ildefonse n'a pu donner à la France d'autres droits ou de plus grands encore; car l'Espagne, en rendant la Louisiane, déclara la

(1) Dans le privilége perpétuel que Louis XIV accorda, en 1712 (trente ans après les découvertes de La Salle), à Philippe Crozat et à ses héritiers, pour toutes les mines qu'on trouverait dans le pays qu'on nommait la Louisiane, il en est parlé en ces termes : « Ce pays est borné à l'ouest par le » Nouveau-Mexique, et à l'est par les possessions anglaises de la Caroline; » il comprend tous les établissemens, lieux, baies et fleuves, principale- » ment le port et la baie des îles du Dauphin, ci-devant nommées du » *Massacre*, la rivière de Saint-Louis, d'abord appelée le Mississipi, » avec la rivière Saint-Philippe, ci-devant nommée Guabache, aussi » bien que tous les lacs et rivières de l'intérieur qui se déchargent dans » cette partie du fleuve Saint-Louis. » Or, ni la Sabine, ni le Colorado, ni la Guadalupe, ni le Bravo, ne se déchargent, à ce que nous sachions, dans le Mississipi.

Il est donc clair qu'il n'en était pas question dans ce document.

rendre telle qu'elle l'avait reçue, et nous pouvons, à cet égard, nous appuyer d'un fait à la connaissance de tout le monde. C'est que la dernière visite pastorale que l'évêque espagnol, D. Primo Feliciano Marin, fit à Natchitoches, eut lieu dans l'année 1805.

Néanmoins, la fondation de la colonie de Natchitoches par quelques aventuriers français (pour la plupart chasseurs ou faisant le commerce de peaux avec les Indiens leurs voisins), quoique tolérée dans le principe par les Espagnols du Texas, donna lieu plus tard à des disputes et à des collisions entre eux. Pour mettre, autant que possible, un terme à ces funestes luttes, on reconnut mutuellement des deux côtés une espèce de ligne conventionnelle, qui, passant entre les deux rivières Mermento et Calcasiu, suivait par Arroyo Hondo, continuait entre Adaes et Natchitoches, et allait aboutir à la rivière Rouge. Telle fut pendant bien des années la frontière de la Louisiane, reconnue par le Texas.

Mais cette concession des Espagnols ne fut pas longtemps suffisante pour mettre fin à ces disputes; les Français de Natchitoches violaient à chaque instant la ligne conventionnelle pour s'approcher de la Sabine; les Espagnols de Nacogdoches, qui passaient tous les jours ce fleuve, les rencontraient à moitié chemin, et leur disputaient un terrain qu'ils prétendaient leur appartenir.

Comme ces scènes se répétaient journellement, il s'ensuivit enfin que le *peuple* donna généralement à tout l'espace situé entre la ligne conventionnelle et la rive gauche de la Sabine le nom de *Territoire contesté ou disputé*. Nous disons le *peuple*, parce qu'en effet les autorités espagnoles de la frontière ne reconnurent jamais une semblable désignation, et les autorités françaises ne s'en ser-

virent non plus dans aucun de leurs actes officiels. Le gouverneur Herrera expliqua nettement la pensée du gouvernement espagnol à ce sujet, quand le colonel Cushing, commandant d'un détachement américain, lui demanda, en 1806, pourquoi il avait passé la Sabine (1).

Les États-Unis en effet prétendirent, dans la même année (1806), et à l'occasion des luttes dont nous venons de parler, non-seulement qu'il existait en effet une semblable dispute de territoire, mais aussi que ce territoire leur appartenait de droit, parce qu'il était compris dans la démarcation de Natchitoches. Ils envoyèrent en conséquence, dans le courant du printemps de cette même année, un corps de troupes, commandé par le général Wilkinson, avec ordre de repousser les forces espagnoles qui avaient pénétré, sous les ordres d'Herrera, dans le pays situé à l'est de la Sabine, considérant un acte semblable comme une violation de leur territoire. Ils se fondaient en outre sur ce qu'il y avait alors une négociation entamée avec l'Espagne sur la ligne de limites, et que durant ces négociations on devait maintenir de part et d'autre ce qu'ils appelaient le *statu quo* (2).

(1) « Il est vrai que j'ai passé la Sabine avec un corps de troupes du » roi, mon maître, et par ordre du capitaine-général, pour protéger ce » territoire de toute attaque et hostilité; *car il appartient depuis un » temps immémorial au roi, ayant toujours fait partie du gouverne- » ment du Texas.* » Voyez sa lettre datée de la plantation de M. Prudon, le 6 août 1806, dans l'appendice du tome 2 des Mémoires du général Wilkinson.

(2) *Lettre du ministre de la guerre au général Wilkinson.*

Département de la guerre, du 6 mai 1806. — Les dernières nouvelles qu'on ait reçues de la Nouvelle-Orléans et de son voisinage montrent avec une telle évidence l'hostilité des intentions qui animent les autorités de

Quant à la cause et aux motifs du mouvement du général Wilkinson, nous ne pouvons rien faire de mieux pour en

Sa Majesté catholique sur cette frontière, que l'on doit prendre sur-le-champ les plus grandes précautions contre elles.

. . . . . .

A cet effet, et le plus tôt possible, vous vous rendrez sur le territoire d'Orléans, ou dans son voisinage, pour y prendre le commandement des troupes qui y sont en garnison, ainsi que des milices ou volontaires dont on pourra avoir besoin pour la défense du pays, et vous vous mettrez en mesure, par tous les moyens en votre pouvoir, de repousser toute invasion tentée sur le territoire des États-Unis, à l'est de la rivière Sabine, ou à l'ouest et au nord des limites de la Floride occidentale.

. . . . . .

Il sera convenable de mettre à profit la première occasion qui se présentera pour donner aux gouverneurs de la Floride et du Texas une idée claire et exacte des principes qui dirigent ce gouvernement, à l'égard de ces contrées, afin qu'ils sachent bien que, tant que les négociations entamées entre les États-Unis et l'Espagne ne seront point terminées, aucun point militaire ne pourra être occupé dans ce pays ni par l'un ni par l'autre parti; que, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir à l'égard des limites de la Louisiane, on ne prendra aucune mesure militaire qui puisse avoir quelque influence sur la fixation définitive de la frontière; que les États-Unis ne commettront aucun acte d'hostilité contre les sujets de Sa Majesté catholique, à moins que ces derniers n'essaient de porter atteinte à l'état de choses existant, en prenant possession d'aucun lieu qui n'aurait pas déjà été occupé par des troupes espagnoles quand la Louisiane se donna aux États-Unis; que la possession actuelle et pacifique, par les États-Unis, de tout le territoire à l'est de la rivière Sabine (à l'exception peu importante du Bayou Pierre) doit être considérée et sera considérée, en effet, comme s'étendant sur tout le pays qu'on nous céda quand nous prîmes possession de Natchitoches; et que, pour cette raison, tout acte de la part des officiers de Sa Majesté catholique qui troublerait l'état actuel des choses, en essayant d'occuper quelques nouveaux postes à l'est de la Sabine, ou à l'ouest et au nord des anciennes limites de ce qu'on nomme la Floride occidentale, sera considéré par les Etats-Unis comme une atteinte réelle à nos droits territoriaux et repoussé comme telle.

. . . . . .

Vous pouvez considérer cette lettre comme étant particulièrement autorisée par le président des États-Unis. Signé H. Dearborn.

CORRESPONDANCE

ENTRE LA

LÉGATION EXTRAORDINAIRE

DU MEXIQUE, A WASHINGTON,

ET LE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DES ÉTATS-UNIS.

— PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON, RUE DE VAUGIRARD, 36. —

Mais nous avons déjà insinué que la négociation de Paris n'eut d'autre résultat que la vente de la Floride ; et comme la guerre de l'indépendance espagnole s'alluma bientôt après, on fut obligé de renoncer à l'espoir d'obtenir une frontière plus étendue *sous les auspices de la France*, et d'attendre que l'Espagne se vît libre de ses ennemis pour recommencer à traiter avec elle sur les limites contestées.

On ne put reprendre décidément cette affaire avant le commencement de 1818, ou, pour mieux dire, ce fut seulement alors que la négociation entamée à Washington par MM. Adams et Onis commença à se dépouiller de bien des difficultés qui l'avaient embarrassée pendant les autres présidences, et dans un temps où l'on croyait que le meilleur moyen diplomatique d'obtenir beaucoup consistait à beaucoup demander sans raison. En 1818 il n'en fut pas ainsi : le pouvoir exécutif de l'Union prétendit seulement à ce qui était raisonnable, et les négociateurs, tous deux hommes de mérite et de bonne foi, s'entendirent vite et bien.

L'histoire de cette dernière affaire est aussi courte qu'elle est simple. Le 23 mars, M. Onis proposa comme limite des deux états cette même ligne conventionnelle qui avait déjà servi de frontière pendant tant d'années. M. Adams

» autres parties de ce territoire. Nous atteindrions ce résultat en obtenant » pour frontière la Guadalupe. »

. . . . . .

(*Lettre de Jefferson à M. Bowdoin, un des négociateurs qui étaient à Paris, et datée de Washington, le* 10 *juillet* 1806.)

Il faut avouer que le *berceau* de la Louisiane se trouvait donc bien loin de l'endroit où depuis cet *enfant* fit son premier *pas*.

Est-il donc bien sûr que La Salle débarqua dans la baie de San-Bernardo? Mellish, dans sa carte de 1816, dit que ce fut dans celle de Matagorda, et d'autres dans celle de San-José. Qui faut-il croire?

ne put jusqu'à un certain point accepter une semblable proposition, parce que cette ligne, étant purement idéale, aurait toujours été difficile à déterminer, et eût laissé subsister bien des difficultés qu'on désirait éviter à l'avenir. En conséquence, il ne l'admit pas, mais lui-même à son tour, en octobre de la même année, proposa une autre ligne plus naturelle, qui, commençant dans le golfe du Mexique à l'embouchure de la Sabine, s'avançait jusqu'au 32e degré de latitude, d'où elle continuait en ligne droite vers le Nord jusqu'à la rivière Rouge de Natchitoches (Red River, etc.). M. Onis accepta cette proposition le 16 novembre avec une petite modification touchant la ligne qu'on proposait au-delà de la rivière Rouge. M. Adams rejeta, le 30 de ce mois, cette modification, retirant en même temps sa proposition; mais il la répéta, et dans les mêmes termes, le 29 janvier 1819. M. Onis l'accepta alors, le 1er février, sans aucune condition, et le traité fut définitivement conclu entre eux, le 22 du même mois.

Par ce traité, les États-Unis obtinrent de grands avantages, et un des principaux fut d'acquérir la propriété de tout le *terrain contesté*, qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne fut jamais autre que le pays situé entre Arroyo Hondo et la Sabine.

Par ce traité, ils *renonçaient définitivement à tous leurs droits, réclamations et prétentions* sur tous les territoires situés à l'ouest et au sud de la nouvelle ligne.

Conséquemment le nom de *terrain contesté, disputé, ou neutre*, disparut pour toujours, ainsi que les prétentions et droits fondés sur les découvertes de La Salle ou sur toute autre base.

Aussi le Mexique, quand il reconnut ce traité, quand il le confirma de nouveau avec les États-Unis le 12 janvier

1828, et quand enfin, le 5 avril 1832 (1), il obtint qu'on échangeât les ratifications, devait espérer naturellement qu'il n'aurait plus à s'occuper de ses limites avec les états en question, ayant de son côté strictement et religieusement exécuté toutes les stipulations de l'art. 3 du traité déjà scellé. Le Mexique, par malheur, s'était trompé.

Il est cependant étonnant que, dans la note même où M. Butler, chargé d'affaires des États-Unis au Mexique, informait le gouvernement mexicain, le 26 juillet 1832, que le traité ratifié en avril avait été publié à Washington et qu'il s'accomplirait de la part des États-Unis comme *loi du pays;* il est étonnant que, dans cette même note précisément, M. Butler ait manifesté cette opinion, que dans sa pensée ce même traité donnerait lieu par son obscurité à bien des inconvéniens, quand il arriverait que l'on voudrait marquer les nouvelles limites; ce fut alors aussi qu'il proposa de négocier un second traité par lequel on désignerait d'autres limites plus naturelles et plus précises; et enfin ce fut encore dans cette note qu'il s'annonça comme ayant reçu de son gouvernement des pouvoirs relatifs à cette négociation. La réponse du ministre des affaires étrangères du Mexique, en date du 14 février

(1) Les États-Unis étaient déjà certainement si peu portés à conclure le traité de limites avec le Mexique, qu'il fut nécessaire, pour les y engager, que le congrès mexicain, sur la demande des sénateurs Rejon et Espinosa de los Monteros, suspendît la discussion du *traité de commerce*, qui était celui sur lequel les États-Unis insistaient plus particulièrement, et qui les intéressait le plus, jusqu'à ce que, dans la première des deux chambres, on statuât définitivement sur la frontière établie par MM. Adams et Onis. Il est vrai qu'on essayait déjà de procurer la vente du Texas par les agens américains, et que d'une autre part les États-Unis commençaient à apercevoir quels seraient enfin les effets de l'imprudente loi de colonisation, par laquelle le Mexique avait ouvert son territoire à ses ennemis naturels par la religion, par le langage et par les mœurs.

suivant, se borna à lui accuser réception de sa note, lui faisant savoir, en même temps, qu'on allait procéder à la nomination du commissaire et de l'ingénieur dont il est parlé dans l'art. 3 du traité, et finissant par ces mots : « Et ces états (les États-Unis mexicains) considérant ledit » traité comme il l'a été par votre gouvernement, c'est-à- » dire comme une loi suprême, le Mexique ne s'occupera » plus désormais de ses stipulations, que pour veiller à ce » qu'elles soient scrupuleusement accomplies. »

M. Butler ne se découragea pas, et dans une note datée du 22 juin 1833 il fit allusion à ce qu'il avait déjà dit le 26 juillet de l'année précédente, et insista encore une fois là-dessus, assurant qu'il lui avait été souvent répété verbalement par les ministres précédens « que les difficultés » de la crise politique dont le Mexique s'était récemment » trouvé menacé avaient été l'unique cause de la suspen- » sion de cette négociation ; » ou, en d'autres termes, que ce n'était que pour cela que l'on n'avait pas encore pris en considération sa proposition de négocier un autre traité de limites. Le ministère mexicain, qui avait déjà répondu, le 14 février, à cette demande d'une manière assez explicite, crut qu'il serait plus prudent de ne pas répondre à ces dernières communications, pour ne pas se trouver dans la nécessité de réfuter quelques-unes des assertions de M. Butler.

Mais M. Butler ne comprit pas cette réponse indirecte, et le 6 septembre, se plaignant de ce qu'on n'avait pas répondu à sa dernière note, il répéta pour la troisième fois la même proposition à l'égard de la négociation d'un second traité qui fixât d'autres limites ; et il donnait à supposer que le gouvernement mexicain avait reçu et pris en considération cette proposition depuis le moment que

M. Butler l'avait faite. Le ministère mexicain se vit alors forcé de lui dire le 20 du même mois de septembre, « qu'il » n'avait jamais reçu ou pris en considération une telle » proposition de la manière qu'il indiquait; qu'on désirait » pour cette raison rappeler à sa mémoire ce qui lui avait » été dit le 14 février 1832, que l'on ne changerait d'au- » cune manière le traité existant. »

Cette illusion perdue, on vit bien qu'il fallait changer de batterie si on voulait déloger le Mexique de la position dans laquelle il s'était retranché. On s'y prit de cette manière : on cessa dès-lors de parler des nullités du traité si souvent et si emphatiquement rappelées; on insista au contraire pour qu'on renvoyât à une autre époque la réunion des commissaires à Natchitoches, clause contenue dans l'article 3 du traité et dans celui qui venait d'expirer, ainsi qu'il était arrivé avec celui du premier article additionnel que l'on avait ultérieurement conclu afin d'éviter cette irrégularité passagère.

Dans la note adressée par M. Butler, le 21 décembre 1834 sur l'affaire en question, il était déjà clairement indiqué que le plan de campagne qu'on avait adopté depuis les dernières hostilités diplomatiques était différent. Là, et comme par hasard, on trouvait ce passage remarquable : « M. Butler fera observer que comme le Mexique » occupe une grande partie du territoire que le gouverne- » ment du soussigné croit appartenir justement aux ci- » toyens des États-Unis suivant la teneur équitable (*fair*) » de tous les traités qui ont été faits à ce sujet; et comme » il est reconnu que le gouvernement du Mexique, aussi » bien que celui des États-Unis, a déjà concédé une por- » tion considérable de ce terrain à quelques indigènes

» et à des étrangers, la conclusion de cette négociation » devient de jour en jour plus urgente. »

Une observation si extraordinaire aurait dû fortement appeler l'attention du gouvernement mexicain, et l'engager également à demander une explication immédiate de ce qu'on avait voulu lui faire entendre par là. Il est vrai qu'il survint dans ce moment un changement de ministère au Mexique, et cet événement entrava comme à l'ordinaire la marche de toutes les affaires. Il est vrai aussi que le nouveau ministre, en jetant seulement un coup-d'œil sur la carte de Mellish, pouvait reconnaître que l'assertion de M. Butler n'avait aucun fondement, et supposer en conséquence qu'il l'avait avancée dans le but seulement d'insister sur l'urgence qu'il y avait, selon lui, d'arranger le plus tôt possible la seule affaire qui lui avait évidemment fait prendre la plume.

Mais que ceci soit vrai ou non, il est certain que le ministre mexicain prit la note de M. Butler au pied de la lettre, et ne pensa qu'à faciliter et accélérer la négociation du deuxième article additionnel. Il fut conclu le 3 avril 1835, ratifié par le président (*ad interim*) le 7 du même mois, et ayant été envoyé à Washington en juin, à l'époque où le sénat était déjà en vacances, il fallut qu'il attendît là que cette assemblée se réunît, afin qu'avec son consentement et sa coopération le président des États-Unis pût le ratifier à son tour.

Cependant la révolution du Texas faisait des progrès rapides, et le Mexique, qui voyait, à n'en pouvoir pas douter, les secours de tous genres que les citoyens des États-Unis prêtaient ouvertement aux rebelles, qui apercevait le peu d'efforts que faisait le gouvernement américain pour empêcher *efficacement* ces secours, et qui comprenait le

sentiment de dégoût qu'une telle conduite causerait nécessairement dans le cœur de tous les Mexicains, commença à craindre, et non sans quelque raison, que ses relations amicales avec les États-Unis ne se ressentissent enfin du choc de tant de circonstances réunies contre ses intérêts, et qu'elles n'en vinssent graduellement à s'attiédir un peu plus qu'il ne convenait en réalité aux intérêts bien compris des deux nations.

Pour combattre les suites funestes que cette mésintelligence pouvait avoir à l'avenir et pour prévenir surtout, de la part du Mexique, aucun motif plausible de méfiance ou de plainte qui pût compromettre ces relations, le gouvernement mexicain crut devoir envoyer à Washington un envoyé extraordinaire qui s'occuperait exclusivement des points qui pouvaient se rattacher aux questions des limites du Texas, débarrassant ainsi le chargé d'affaires ordinaire de ce qui aurait pu le compromettre dans ces questions, et laissant à son zèle et à ses talens bien connus le soin de tout ce qui rentre dans les attributions ordinaires d'une légation. La nomination de cet envoyé et son arrivée à Washington dans les circonstances actuelles devaient immédiatement produire deux résultats au moins d'une grande importance, quand même on n'eût espéré en recueillir plus tard aucun autre avantage. Le premier était de montrer au gouvernement des États-Unis que le Mexique se confiait encore à son équité et à ses intentions amicales; le second était de calmer en quelque manière l'irritation du public en faisant voir aux Mexicains que leur gouvernement espérait toujours que les États-Unis leur rendraient justice. Un paquebot américain arrivé à Véra-Cruz en janvier (1836), apporta en outre, parmi sa correspondance, deux documens officiels qui achevèrent de décider le gou-

vernement mexicain à résoudre affirmativement la mesure en question. Le premier était un mémoire sur une conférence de M. Castillo avec le secrétaire d'état au commencement de novembre, à Washington, et l'autre était le message du président Jackson.

Dans cette conférence, ainsi qu'il était constaté par la note que M. Castillo en avait dressée le même jour à Washington, « M. Forsith avait déclaré au nom de son » gouvernement que les États-Unis étaient décidés à dé- » fendre leur frontière, qu'ils considéraient comme mena- » cée par la campagne prochaine dans le Texas, et qu'en » conséquence les parties belligérantes devaient reconnaî- » tre comme *neutre* toute cette partie du territoire mexicain » qui touchait aux frontières des États-Unis, quoique les » limites en fussent fixées. » Et dans le message, par allusion sans doute à cette communication verbale, se trouvait le paragraphe suivant : « Nous avons cru qu'il était » nécessaire de faire savoir au gouvernement du Mexique, » que nous exigerions que l'intégrité de notre territoire » fût scrupuleusement respectée par les deux partis. » M. Castillo ne put obtenir de M. Forsith l'explication qu'il désirait par écrit, sur ce que l'on entendait précisément dans ce paragraphe par *le territoire des États-Unis* (1).

On pourrait difficilement exprimer la surprise causée au gouvernement mexicain par la lecture de ces deux documens et la pensée qu'elle fit naître au moment où l'on s'y

(1) Ce qui se passe aux États-Unis, à l'égard des messages du président et des documens imprimés par le *Globe*, est vraiment une chose curieuse. Dans ces messages, le président peut dire des gouvernemens étrangers tout ce qui lui convient ou lui passe par la tête, sans que ces gouvernemens puissent espérer d'autre explication que celle-ci : que rien ne les regarde ou les intéresse de ce qui a été dit, parce que cela n'a été qu'une allocution

attendait le moins, qu'une partie de son territoire, voisine du théâtre de la guerre, pourrait quelque jour appartenir aux États-Unis. Tout ceci parut une véritable énigme, car depuis l'origine des relations gouvernementales avec les États-Unis, postérieurement à la fondation de la république mexicaine, il n'avait pas été prononcé un seul mot qui pût faire pressentir l'existence d'aucune réclamation de cette espèce, si l'on excepte pourtant l'observation déjà citée de M. Butler, en date du 21 décembre, et à laquelle alors on n'avait pas fait attention, parce qu'elle était aussi vague que mal fondée ; et parce que pour peu qu'on voulût bien relire le traité, et consulter la carte de Mellish, on ne pouvait comprendre qu'il pût y avoir des doutes sur les frontières d'une contrée séparée du territoire américain par une limite fluviale, connue de tout le monde, et qui n'était pas un moment interrompue à partir du 32e degré de latitude. Que pouvaient faire des commissaires ou des ingénieurs, sur cette partie de la frontière, que la nature n'eût pas déjà fait avant eux? Est-ce que la Sabine, qui servait alors de ligne de démarcation, n'était pas la même Sabine qui en avait toujours servi? n'était-ce pas la Sabine nommée dans le traité, citée par Mellish, et se déchargeant dans la baie; n'était-ce pas la même Sabine navigable, la même qui, trois années avant la conclusion définitive de la convention de 1819 entre l'Espagne et les États-Unis, fut alors reconnue par les Dearborn et les

privée et confidentielle adressée seulement aux Américains, et qui ne concerne qu'eux. Le *Globe* peut également se permettre à son aise l'insulte et la calomnie contre ces mêmes gouvernemens, sans crainte de compromettre celui dont il est l'organe, et dont il possède la confiance. Le gouvernement se retire toujours de l'imbroglio en assurant qu'il n'a point de journal officiel, et cela une fois dit reste dit.

Wilkinson comme telle, et comme étant la véritable frontière (1)? Nous répétons que le Mexique dut nécessairement se trouver embarrassé, en présence du danger qui le menaçait. Pouvait-il savoir, en vérité, si le but des États-Unis était de profiter des difficultés où se trouvait alors engagé le Mexique, pour lui enlever une partie de son territoire, ou si c'était seulement pour faire une diversion en faveur du Texas, ou bien enfin s'ils voulaient à la fois servir le Texas et nuire au Mexique? mais sans savoir exactement ce qu'on lui voulait, il pouvait au moins comprendre qu'on lui voulait *quelque chose*, et que ce *quelque chose* serait toujours aux dépens et au grand préjudice du Mexique. Il y avait en outre une nécessité absolue de chercher la vérité, et cette nécessité, comme nous l'avons déjà dit, décida la nomination de l'envoyé extraordinaire, qui se hâta de partir pour les États-Unis. Sorti de Vera-Cruz le 9 février, il était arrivé à New-York le 27. Ses instructions, comme on peut le présumer, étaient aussi étendues que variées; mais toutes elles tendaient au même but; celui de soutenir et de défendre l'intégrité du territoire mexicain, quelle que dût être l'arme avec laquelle on voudrait l'attaquer, et la partie à laquelle on tenterait de la blesser.

(1) Le géographe américain William Darby avait, en 1812, descendu la Sabine depuis le trente-deuxième degré jusqu'au golfe du Mexique, et ce fut lui qui fournit à Mellish toutes les données sur cette partie de la frontière pour sa carte de 1816, corrigée depuis en 1818. Le 12 mai 1836, il écrivit, dans le *National Intelligencer*, un article qui décida nettement la question quant au cours et à l'identité de la rivière dont nous parlons. Dans cet article, Darby dit, entre autres choses, que si, au moment de son excursion dans ces parages, un homme lui eût nié que la Sabine fût la limite entre les États-Unis et les provinces intérieures, il l'aurait considéré comme un fou.

A peine avait-il mis les pieds dans Washington qu'il se vit tout-à-coup et de toutes parts assailli de mille rumeurs alarmantes pour la sûreté de la frontière mexicaine, et qu'il fut à même de recueillir une foule de renseignemens qui confirmaient en partie ces rumeurs : déjà, par allusion à ce qui avait été dit dans une certaine *maison blanche*, on lui répétait que la Sabine n'était pas la Sabine, et que la véritable rivière de ce nom était le Neches (1) ; on lui assurait avoir appris de personnes très-dignes de foi, qu'il existait dans le Texas plusieurs rivières du nom de Sabine ; on lui montrait un mémoire des hommes les plus avant dans les secrets et dans les intérêts du gouvernement; on y lisait qu'entre deux différens bras de la Sabine il y avait un vaste territoire réclamé en même temps par les États-Unis et par le Mexique, et que les États-Unis considéraient déjà comme leur propriété, se montrant aussi convaincus de leurs droits sur ce pays que de l'obligation d'en secourir et d'en protéger les habitans ; on le mena aussi à la bibliothèque du congrès, où on lui montra une carte manuscrite qu'on avait fait dessiner exprès pour éclairer les représentans de la nation, et dans laquelle on avait impudemment falsifié les localités et les noms propres pour placer la frontière à cette rivière, le Neches.

Il voyait d'un autre côté, qu'à l'exception de quelques sénateurs et représentans, on compte à Washington, siége du gouvernement américain, très-peu de citoyens qui n'en dépendent directement ou indirectement, et tout le reste

(1) Le Neches est une rivière du Texas, ainsi appelée depuis un temps immémorial. Elle tombe dans le lac Sabine et non dans le golfe Mexicain, et au trentième degré de latitude, elle se divise en plusieurs branches qui prennent différentes directions, et qui sont si faibles qu'à peine elles méritent le nom de rivière.

de la population était plus ou moins vivement intéressé en faveur des habitans du Texas : l'un, parce qu'il y possédait des terres achetées à vil prix ou données; l'autre, parce qu'il spéculait sur les esclaves ou les provisions de guerre ; celui-ci, parce qu'il avait un parent ou un ami dans les troupes ou dans quelque administration des Texiens; celui-là parce qu'il croyait ainsi mieux faire sa cour, ou parce qu'il ne voulait pas compromettre la position qu'il avait déjà obtenue ; un autre, enfin, parce qu'il était *nullificateur*. Aucune de ces diverses classes de citoyens ne dissimulait ses sympathies ; et si quelques hommes de bien, dans le congrès ou par la presse, osaient élever la voix en faveur des principes les plus simples de l'équité et du droit, ils étaient en butte aux coups de chacun, et le plus doux traitement qu'ils pussent espérer, c'était de se voir traités de mauvais citoyens, vendus au Mexique, ou ne parlant ainsi que pour *faire de l'opposition*.

Que pouvait penser de tout ceci l'envoyé mexicain? que ne devait-il pas craindre?

Toutefois, cependant, malgré tout ce qu'il lisait, entendait et voyait, il ne pouvait se déterminer à croire que les États-Unis, qui précisément négociaient avec lui en ce moment l'échange des ratifications du second article additionnel du traité de limites, sans lui avoir encore fait entendre un seul mot qui pût indiquer du mécontentement au sujet de ces stipulations, nourrissaient déjà dans leur cœur l'intention sinistre de les violer toutes. Il en était de même à l'égard de la protection évidente et sans bornes qu'on accordait aux Texiens. Quand chaque jour le président lui-même des États-Unis venait lui protester des bonnes intentions du gouvernement envers le Mexique et de la plus stricte neutralité dans la lutte engagée avec

le Texas; quand ces protestations, que tous les ministres lui avaient répétées depuis et à chaque instant, résonnaient encore à ses oreilles, comment pouvait-il ne pas y ajouter foi, ne voyant rien qui pût l'y autoriser le moins du monde?

Arriva enfin le 20 avril, jour fixé par l'échange de ratifications, et à peine les documens respectifs étaient-ils signés que le secrétaire-d'état invita l'envoyé mexicain à une conférence dans laquelle il lui fit la communication contenue dans la note datée de ce jour, communication qui commença à déchirer le voile dont on avait couvert jusque-là toute l'infamie des projets dont nous avons parlé.

Joignez à ceci les lumières que l'envoyé put recueillir dans le cours des discussions du congrès sur la défense de la frontière occidentale et sur d'autres questions qui avaient rapport à celle du Texas, et dans plusieurs autres occasions où l'on entendit les amis de l'administration, non-seulement soutenir de mille manières différentes qu'il existait en effet un *territoire contesté* à l'ouest de la Sabine, mais aussi faire ostentation de leur partialité pour le Texas, et de leur inimitié contre le Mexique (1): joignez-y encore une chose qui fixa vivement son attention, la dépêche du général Gaines, en date du 29 mars,

(1) Dans une séance du congrès, il y eut un représentant qui, parlant du même envoyé, l'appela *un intrigant habile, ennemi des Américains du nord*; et cela, parce que, sept ans auparavant, étant ministre du Mexique à Londres, il avait donné l'alarme au cabinet britannique sur les intentions qu'il découvrait déjà dans celui de Washington de vouloir s'emparer d'une manière ou d'une autre de ce même territoire du Texas qui était alors si menacé. Ceci pourtant prouvait-il autre chose, sinon que ce même envoyé, avec beaucoup de zèle pour les intérêts de sa patrie, avait encore une certaine dose de sage prévoyance.

et dans laquelle cet officier demandait, dès lors, au président de le laisser passer avec ses troupes la ligne qu'il appelait *supposée ou imaginaire* (1); ensuite la publicité *accidentelle et involontaire* donnée à la réponse du secrétaire de la guerre, datée du 4 mai, dans laquelle ce ministre l'autorisait à avancer « *jusqu'au vieux fort de* » *Nacogdoches qui était en dedans des limites des États-* » *Unis, suivant leurs réclamations;* » ajoutez à cela ce que lui donna en même temps à comprendre la lettre de ce même général Gaines, adressée aux gouverneurs des quatre états, pour les prévenir que le but principal du mouvement projeté était de mettre à couvert de toute agression « les établissemens des blancs, situés aux deux » côtés de la Sabine, » lettre qui lui expliqua bientôt la dépêche du général Macomb, dans laquelle se trouvait l'opinion du gouverneur de la Louisiane, sur les motifs qui dirigeaient la conduite du général Gaines (2); considérez

(1) Le cours de la Sabine jusqu'au trente-deuxième degré n'a certainement rien de supposé ni d'imaginaire; ainsi, ce n'est que depuis le trente-deuxième degré jusqu'à la rivière Rouge qu'il a pu jusqu'à présent s'élever quelques doutes. Ceci est incontestable, car il est notoire que deux comtés entiers d'Arkansas sont situés déjà bien en dedans de ce qui formerait de ce côté le territoire mexicain suivant la ligne actuelle de limites. Or, Gaines ne parlait pas de cette partie de la ligne de démarcation, et le secrétaire-d'état n'y pensait pas non plus quand il lui ordonna de marcher sur Nacogdoches, puisque Nacogdoches est situé au moins à trente milles avant d'arriver à l'endroit où la Sabine cesse de faire frontière.

(2) « Il est aussi persuadé (le gouverneur de la Louisiane) que tout cela » a été un plan arrangé par les intéressés dans les spéculations du Texas, » pour faire croire au général Gaines, comme on le lui a fait croire en » effet, que les autorités mexicaines intriguaient (*were tampering*) » parmi les Indiens de nos frontières; et ensuite pour essayer d'exciter » à Orléans, par le moyen de nouvelles inventées et calomnieuses, les » sympathies du peuple en faveur des Texiens, afin d'engager les autorités

ensuite les alarmes que dut bientôt lui inspirer la conduite ultérieure de ce même Gaines quand il le vit, crédule et précipité, marcher en toute hâte sur la Sabine, et cela parce que des amis du Texas lui avaient montré des lettres supposées qui parlaient d'une irruption de Mexicains et d'Indiens sur Nacogdoches (1); ajoutez à cela une chose qui ne put que l'offenser vivement, la joie immodérée

» des États-Unis à prêter leur aide pour lever des troupes composées » d'hommes intéressés, qui iraient à la frontière sous les ordres du géné- » ral Gaines, et qui bientôt, sous de faux prétextes, entreraient dans le » Texas, et prendraient part à la guerre entre les Mexicains et les Texiens » entièrement aux frais des États-Unis, et par conséquent avec la sanction » supposée de leur gouvernement, inspirant ainsi au peuple du Texas » l'espoir qu'il pourrait compter sur la protection et sur l'aide des États- » Unis, et donnant au gouvernement mexicain une preuve évidente que » les États-Unis étaient décidément en hostilité contre lui au mépris des » traités existans. » (*Voir toute la dépêche du général Macomb dans le* Globe *du* 16 *mai.*)

(1) Une des lettres qu'on écrivit dans ce but fut la suivante d'un sieur Alcalde de Nacogdoches, qui se prêta à autoriser par sa signature un mensonge si infâme. « Au général Mason. — Nacogdoches, ce 12 avril 1836. » Mon cher monsieur, nous nous empressons de vous informer que la » nouvelle arrivée avant votre départ (celle de l'apparition de 1,500 Mexi- » cains et Indiens dans le voisinage de Nacogdoches) s'est depuis confir- » mée. Ils campèrent sur la rive de la Sabine avant-hier au soir. Ils ont » été guidés (*piloted*) par les Caddoes. Leurs forces combinées sont for- » midables, mais nous ne pouvons assurer en quoi elles consistent. Vous » savez notre position, et que nous sommes entièrement dénués de » moyens de défense. Plusieurs femmes et enfans seront sans aucun doute » les victimes de ces ennemis sanguinaires. Nous partons tous d'ici au- » jourd'hui pour nous réfugier à Autognac ou à Saint-Augustin. — » *Signé* B. N. Irvin, commissaire ad interim de cette municipalité. » — Suivent les signatures de six témoins qui répondent de l'exactitude du fait.

Dans une autre lettre, écrite le 14 avril, dans le fort Jessup, et adressée à l'éditeur du *Bulletin commercial* de la Nouvelle-Orléans, au milieu d'un grand nombre de détails sur ce fait, on lit le paragraphe suivant : « Le général Mason est arrivé ici hier au soir même, et le général

qu'il vit avec surprise éclater parmi les grands et les petits, les dépositaires de l'autorité et les législateurs, quand on apprit à Washington le résultat de la journée de San-Jacinto ; joignez enfin, nous le répétons, tous ces motifs de craintes à ce que la note contenait déjà d'alarmant pour l'envoyé du Mexique, et vous pourrez alors concevoir quelles furent les impressions qui l'agitèrent successivement pendant la première période de la correspondance que nous publions aujourd'hui, et comment elles contribuèrent dans la suite à le convaincre qu'il avait rempli son devoir en agissant comme il avait fait, quoiqu'à la fin les diplomates des États-Unis aient essayé de changer avec habileté le terrain sur lequel ils s'étaient tenus jusqu'alors, et de faire jouer une autre batterie aussi offensante peut-être pour la dignité, les droits et les intérêts du Mexique, mais qui avait au moins l'avantage d'être plus plausible aux yeux surtout du public américain.

Une partie de cette correspondance a déjà été imprimée par ordre du sénat des États-Unis ; nous pouvons donc, sans inconvénient, et sans craindre de manquer en rien à

» Gaines, avec une promptitude louable, a ordonné que huit ou dix » compagnies de la garnison marchassent immédiatement vers la rive de » la Sabine où elles sont arrivées cette nuit aussi rapidement qu'il était » possible. Le général Gaines prendra le commandement de ces troupes, » ajoutant ainsi de nouveaux lauriers à la couronne de gloire qu'il a déjà » acquise dans l'est. Et alors la trompette guerrière ayant une fois sonné, » et la marche ayant commencé (c'est-à-dire les troupes des États-Unis » s'étant mises en mouvement), on ne s'arrêtera pas, au moins nous l'es- » pérons, avant que le Mexique ait succombé, et que le Texas soit libre. » Aux armes, amis du Texas ! et que les volontaires de la Floride, à leur » retour, s'embarquent dans les bateaux à vapeur et viennent protéger » ces malheureux habitans, etc. etc. ! » Le *Globe* du 4 mai publia ces deux infâmes mystifications avec le même air de confiance qu'il aurait mis à publier les documens les plus dignes de foi.

CORRESPONDANCE.

N° I.

Fragment d'une note secrète adressée au ministère des affaires étrangères de la république mexicaine, le 25 avril 1836 (1).

LÉGATION EXTRAORDINAIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Washington, le 25 avril 1836.

La déclaration explicative du deuxième article additionnel au traité de limites avait à peine été signée, que M. le secrétaire m'invita à une conférence, et m'y fit, au nom du président (quoique d'un ton extrêmement indifférent, et comme si la chose n'en valait pas la peine), la communication que vous lirez littéralement traduite, aux premières pages du document suivant (2). Mais, comme j'en sentis immédiatement l'importance, et que je ne voulais ni précipiter ma réponse, ni la confier à la mémoire toujours fragile d'un homme d'état, je me bornai à lui faire observer que je connaissais trop peu l'anglais pour me flatter que je pouvais avoir assez bien compris toute la force et toute la valeur de ses paroles, et que, pour éviter toute erreur possible de ma part, je le suppliais de vouloir bien me répéter par écrit ce qu'il venait de me com-

(1) Ceux qui ont dit que le ministre mexicain se laissait diriger par les insinuations anticipées de quelques journaux de l'opposition verront par cette note ce qu'il pensait de cette affaire cinq jours après qu'elle avait été entamée.

(2) Il parle du document dont il est question dans le numéro III.

muniquer, afin qu'après un examen attentif, je pusse y faire une réponse précise. Le secrétaire d'état (qui parle assez bien l'espagnol et le français, quoique, par excès de précaution, il ne veuille jamais parler d'affaires diplomatiques dans aucune autre langue qu'en anglais) y consentit, et le même jour il m'envoya la note en question. Je crois que le gouvernement suprême approuvera la réponse que je lui fis, et que je pense n'admettre pas de réplique.

Cette démarche hardie de la part du gouvernement américain peut provenir de deux causes différentes, quoique, de toutes manières, elle n'ait pour but unique que de favoriser les Texiens.

. . . . . .

De mon côté, je ne consentirai jamais à ce que le général Gaines occupe un pied du terrain qui appartient actuellement au Mexique, et si cela arrive avant que je puisse recevoir vos instructions, je protesterai personnellement contre cette conduite, et je me retirerai, laissant ici la légation ordinaire, jusqu'à ce que le gouvernement ait décidé ce qu'il devra faire.

Il est possible que je me trompe, mais je pense que si nous laissons entrer les troupes américaines sur notre territoire comme neutres, nous finirons tôt au tard par perdre le Texas, sans parvenir à peine à sauver notre honneur; si, au contraire, nous ne le permettons pas, peut-être pourrons-nous conserver le Texas, ou du moins nous aurons mis à couvert le dépôt sacré de l'honneur de notre patrie.

Signé : M. E. Gorostiza.

Au secrétaire des affaires étrangères de la république mexicaine.

N° II.

Mémorandum, pour M. Gorostiza, des communications de M. Forsyth dans la conférence du 20 avril 1836.

M. Forsyth dit à M. Gorostiza :

Qu'en conséquence de la guerre du Texas, des mouvemens de quelques citoyens des États-Unis sur la rivière Rouge, et des soupçons qu'on avait conçus, qu'il existait des intentions hostiles de la part des Indiens du Mexique contre les États-Unis, et de la part des Indiens des États-Unis contre le Mexique, on allait donner des ordres au général Gaines pour qu'il eût à prendre avec les troupes des Etats-Unis une position telle qu'il pût être à même de protéger le territoire des États-Unis et du Mexique contre les excès des Indiens, et défendre la frontière des États-Unis de toute violation de territoire, de la part des Mexicains, Texiens ou Indiens, pendant les troubles déplorables qui désolent cette contrée;

Que les troupes américaines recevraient l'ordre de protéger les commissaires et les ingénieurs des deux gouvernemens, quand ils se réuniraient pour exécuter la clause spéciale renfermée dans le traité de limites entre les États-Unis et la république mexicaine;

Que si, dans l'accomplissement de leur devoir, les troupes américaines pénétraient dans les terres que le Mexique peut supposer ne pas appartenir aux États-Unis, cette occupation de territoire ne devait pas être considérée comme indiquant aucun sentiment d'hostilité envers le Mexique, ni comme un désir, de la part des États-Unis, d'établir une possession ou un droit quelconque qui ne fût pas justifié

par le traité de limites, la dite occupation étant réellement alors simplement précautionnelle et provisoire ;

Que par conséquent (la ligne de division étant nettement indiquée ainsi que les vraies limites) la position serait abandonnée aussitôt que les troubles auraient cessé dans cette contrée, puisqu'ils étaient les seuls motifs de cette démarche.

N° III

Réponse de l'envoyé mexicain, M. E. de Gorostiza, à la communication verbale de M. Forsyth dans la conférence qu'ils eurent ensemble, le 20 avril 1836, au ministère des affaires étrangères, et dont il reçut, le 21 du même mois, un mémorandum daté aussi du département de l'intérieur.

Dans la conférence du 20 avril, M. Forsyth demanda à communiquer au soussigné une mesure que le gouvernement américain se proposait de prendre à l'égard des affaires du Texas, et le soussigné, considérant dès lors cette communication comme d'une grande importance, et reconnaissant avec franchise qu'il avait de l'idiome anglais une connaissance trop imparfaite, pria M. Forsyth qu'afin d'éviter tout malentendu de la part du soussigné, il voulût bien lui faire l'honneur de lui répéter par écrit, au moyen d'un simple mémorandum, ce qu'il désirait lui faire savoir. M. Forsyth accéda à cette demande avec sa bonté accoutumée, et le jour suivant il envoya au soussigné le mémorandum en question.

De ce mémorandum il résulte que M. Forsyth avait dit au soussigné dans la conférence de la veille ;

«Qu'en conséquence de la guerre du Texas, des mouve-

mens de quelques citoyens des États-Unis sur la rivière Rouge, et des soupçons qu'on avait conçus qu'il existait des intentions hostiles de la part des Indiens du Mexique contre les États-Unis, et de la part des Indiens des États Unis contre le Mexique, on donnerait des ordres au général Gaines pour qu'il eût à prendre avec les troupes des États-Unis une position telle qu'il pût être à même de protéger le territoire des États-Unis et du Mexique contre les excès des Indiens, et défendre la frontière des États-Unis contre toute violation de territoire, de la part des Mexicains, Texiens ou Indiens, pendant les troubles qui désolent actuellement cette contrée ;

» Que les troupes des États-Unis recevraient l'ordre de protéger les commissaires et les ingénieurs des deux gouvernemens quand ils se réuniraient pour exécuter la clause spéciale contenue dans le traité de limites entre les États-Unis et la république mexicaine ;

» Que si, dans l'accomplissement de leur devoir, les troupes américaines pénétraient dans les terres que le Mexique peut supposer ne pas appartenir aux États-Unis, cette occupation de territoire ne devait pas être considérée comme indiquant aucun sentiment d'hostilité envers le Mexique, ni comme un désir, de la part des États-Unis, d'établir une possession ou un droit quelconque qui ne fût pas justifié par le traité de limites, la dite occupation étant réellement alors simplement précautionnelle et provisoire ;

» Que par conséquent la ligne de division étant nettement indiquée, ainsi que les vraies limites, la position serait abandonnée aussitôt que les troubles auraient cessé dans cette contrée, puisqu'ils étaient les seuls motifs de cette démarche. »

Quant au premier point, le soussigné reconnaît que

le gouvernement des États-Unis est parfaitement dans son droit en cherchant à préserver son territoire de toute espèce de violation, et on ne lui peut faire aucune observation à cet égard, tant que le général Gaines se renfermera dans les limites reconnues des États-Unis. Cependant le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour donner à M. Forsyth l'assurance que le gouvernement mexicain sait trop combien est sacré et inviolable le territoire d'une nation voisine, pour ne pas avoir donné aux commandans des troupes nationales dans le Texas les ordres les plus positifs de respecter et faire respecter les frontières des États-Unis. Il saisit aussi la même occasion pour exprimer au gouvernement de l'Union, au nom de celui du Mexique, avec quel plaisir il a vu qu'une des instructions données au général Gaines porte expressément de protéger le territoire mexicain contre les excès des Indiens des États-Unis; il se flatte aussi que le même principe d'équité et de bienveillance envers le Mexique fera donner à ce général l'ordre d'empêcher l'entrée dans le Texas de tout citoyen américain qui pourrait tenter à l'avenir de passer la frontière, avec des armes ou comme colon, pour s'unir aux troupes des insurgés.

Le soussigné pense aussi qu'il est très-convenable que les troupes du général Gaines, quand l'occasion s'en présentera, protègent les opérations des commissaires et des ingénieurs qui doivent fixer définitivement la ligne de démarcation entre les deux pays; et à cet effet ils devront se réunir à Natchitoches dans l'espace d'un an, à compter du 20 avril 1836, jour auquel a été signé le document qui leur impose cette obligation; le soussigné peut en outre, si on le juge nécessaire, assurer dès ce moment la coopération des troupes mexicaines pour le même objet, afin

que, les intérêts des deux gouvernemens étant les mêmes dans cette affaire, les deux partis puissent avoir par conséquent les mêmes devoirs à remplir pour arriver promptement à une heureuse fin.

Mais, à l'égard de la supposition contenue dans la troisième partie de la communication, le soussigné ne peut penser qu'elle puisse se réaliser un jour, persuadé, comme il l'est, que le gouvernement des États-Unis ne voudrait pas persister dans une intention dont l'accomplissement blesserait d'une manière très-grave les droits et les intérêts d'une nation indépendante. Le soussigné croit que, quelque position que puisse prendre le général Gaines au-delà des limites reconnues des États-Unis, ce ne peut être sur un autre terrain que sur celui qui appartient au Mexique, et qui lui doit appartenir jusqu'à ce que les commissaires et géomètres (les seuls juges compétens en cette matière par le traité de 1828) décident contre le Mexique, et adjugent quelque partie de ce terrain aux États-Unis, s'ils le croient en deçà de la ligne conventionnelle. Cependant le Mexique a en sa faveur le droit d'une possession constante, et pendant laquelle il a exercé tous les actes de la souveraineté, porté des lois, nommé les autorités, mis des garnisons, vendu des terrains, etc. Et qu'on ne dise pas que les États-Unis aient jamais réclamé, depuis qu'on leur a cédé la Louisiane, aucun droit sur telle ou telle fraction du Texas, ou que même à présent il existe des doutes sur la nature ou la dénomination de telle ou telle localité; le soussigné pense que le troisième article du traité de 1828 mit fin à toute contestation de la part des parties contractantes, en déterminant une ligne de division et en confiant à des arbitres, avec le droit de tracer cette ligne, la faculté de résoudre tous les doutes qui auraient pu s'élever, et de

rendre impossible tout malentendu sur cette affaire. C'est à eux donc à décider, et c'est seulement leur décision qui doit mettre fin au *statu quo*. C'était ainsi sans doute que l'entendait M. Butler, le chargé d'affaires des États-Unis, lorsque, insistant auprès du ministre des affaires étrangères du Mexique, le 21 décembre 1834, sur la nécessité de donner promptement au troisième article du traité de limites une conclusion définitive, il ajoutait : « M. Butler fera observer que le Mexique occupe une grande portion du territoire que le gouvernement du soussigné croit appartenir justement aux citoyens des États-Unis, suivant la raison et la teneur de tous les traités qui ont été faits à ce sujet ; et comme il est notoire, et au su de tout le monde, que le gouvernement du Mexique, aussi bien que celui des États-Unis, a déjà concédé une grande partie de ce territoire à des indigènes et à des étrangers, la prompte conclusion de ce traité devient tous les jours plus urgente. » Serait-il possible par hasard de s'expliquer plus nettement que le fait ici M. Butler sur la possession, par le Mexique, de cette contrée qu'il croyait, pour lui, appartenir aux citoyens des États-Unis, et sur sa conviction intime que ce n'était qu'en donnant au traité tout son accomplissement, qu'on pouvait espérer mettre un terme légal à l'état de choses dont il se plaignait.

Que la mesure dont nous parlons dans ce moment, non-seulement blessât le Mexique dans ses droits comme nation indépendante, mais que ses intérêts aussi en souffrissent, rien ne serait si facile à prouver. D'un autre côté, la présence d'un corps de troupes neutres sur le théâtre de la guerre aurait au moins pour effet immédiat d'embarrasser les opérations de l'armée mexicaine, de favoriser indirectement les Texiens, et d'être un sujet continuel de

collision involontaire. Plus le général Gaines s'avancera, plus le cercle dans lequel peuvent se mouvoir les puissances belligérantes se trouvera rétréci, et plus il y aura de nécessité pour resserrer le cordon formé par les troupes des États-Unis. Et comme, dans un pays aussi vaste et aussi peu habité que le Texas, il serait impossible de former la ligne du cordon américain par une suite non interrompue de postes militaires, qui pourrait alors empêcher les Texiens, s'ils se voyaient serrés quelque jour par des détachemens mexicains, d'aller chercher un refuge derrière les troupes des États-Unis, en passant la ligne où elle ne serait pas gardée? Et comment les Mexicains pourraient-ils savoir où commencera pour eux la violation de cette ligne? Et quelle conduite les troupes des États-Unis tiendraient-elles envers les Texiens qui, jusqu'à un certain point, iraient se mettre sous leur protection, ou envers les Mexicains, si, poussés par l'ardeur du combat, ils les suivaient en avant? Le soussigné frémit à l'idée des maux que le moindre incident pourrait entraîner, dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, pour deux pays qui ont tant de raisons de s'estimer, et dont les relations sont dans ce moment si franches et si amicales.

Et lorsque le soussigné (comme il vient de le démontrer par les raisons précédentes) ne peut admettre la supposition que le général Gaines puisse prendre position sur un terrain possédé par le Mexique, jusqu'à ce que la ligne de démarcation entre les deux pays soit établie de la manière déterminée par l'article 3 du traité de limites, comment pourra-t-il admettre cette autre supposition qui termine la communication de M. Forsyth, et suivant laquelle le général Gaines n'abandonnerait pas la position qu'il aurait prise, quand même elle serait dans les limites certaines

du Mexique, jusqu'à ce que les troubles eussent cessé? Ce fait n'équivaudrait-il pas à une véritable occupation militaire d'une partie du territoire mexicain et à une intervention indirecte dans ses affaires domestiques? Les États-Unis ne peuvent désirer ni prétendre rien de semblable dans l'état actuel de leurs relations avec le Mexique.

Le soussigné, en finissant, exprime l'espoir que le gouvernement américain prendra en considération ces observations, et que, convaincu de leur équité, il n'en viendra pas à autoriser le général Gaines à prendre la position avancée qui fait le sujet de cette réponse.

M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, ce 23 avril 1836.

N° IV.

Réplique *informelle* de M. Forsyth à la réponse donnée par M. Gorostiza au mémorandum de la conférence qui eut lieu entre eux, le 20 avril 1836.

M. Gorostiza n'a certainement pas bien compris les observations que lui fit M. Forsyth, le 20 du courant; car, autrement, il n'aurait pas jugé à propos d'écrire la réponse étendue qu'il lui a transmise *informellement*. Il paraîtrait, par cette réponse, que M. Gorostiza a déjà supposé que le général Gaines recevra l'ordre de prendre une position dans le Texas sur un terrain qui est connu pour être en dehors des limites des États-Unis. Si M. Gorostiza veut bien relire la note (le mémorandum) qui lui fut donnée sur sa propre demande, il verra que la phrase est ainsi con-

çue : « que si, dans l'accomplissement de leur devoir, les troupes américaines pénétraient dans les terres que le Mexique peut supposer ne pas appartenir aux États-Unis, cette occupation de territoire, etc., etc. »

Cet avertissement donné à M. Gorostiza n'avait pas pour objet d'exprimer l'intention d'occuper aucun poste dans les limites reconnues du Mexique, mais de faire savoir à ce gouvernement que, si le général Gaines prenait par hasard une position que les deux états pourraient supposer renfermée dans leurs limites respectives, cette occupation ne serait considérée ni comme une intention d'établir ou d'appuyer aucun droit, ni comme ayant d'autre but que de mettre ce gouvernement (celui des États-Unis) à même de remplir ses devoirs envers lui-même et envers le Mexique. Quant au dernier paragraphe à l'égard de l'abandon d'une position ainsi occupée, et qui pourrait se trouver ensuite comprise dans le territoire du Mexique, M. Forsyth n'avait eu d'autre idée que celle d'informer M. Gorostiza que cet abandon aurait lieu aussitôt que ce dernier fait serait établi comme certain, à moins que les troubles du pays à cette époque ne rendissent impossible, pour la sécurité des États-Unis, l'évacuation de ce territoire, et que les circonstances en justifiassent l'occupation, sinon dans l'opinion du gouvernement mexicain, au moins dans celle de toute puissance désintéressée. M. Gorostiza ne doit pas avoir la pensée que le gouvernement des États-Unis soit dans l'intention d'intervenir en aucune manière dans les démêlés de ses voisins. Les troupes du général Gaines seront employées uniquement à protéger les intérêts des États-Unis et ceux du territoire mexicain, conformément aux stipulations du traité fait entre les deux puissances. Que le territoire au-delà des États-Unis appar-

tienne au gouvernement mexicain ou au nouvel état déclaré du Texas, c'est une question dans laquelle les États-Unis ne se proposent pas d'entrer. C'est un territoire protégé par le traité de limites entre l'Espagne et les États-Unis, et depuis reconnu par le traité entre les mêmes états et le Mexique. C'est sous ce point de vue qu'il sera considéré, et comme le gouvernement des États-Unis voit avec beaucoup de peine la lutte sanguinaire qui déchire ces deux pays, il ne se permettra pas à lui-même d'en chercher le résultat, bien résolu, en tout état de cause, à donner à ses propres engagemens le plus strict accomplissement possible.

Signé : JOHN FORSYTH.

Washington, ce 26 avril 1836.

N° V.

Réponse de M. de Gorostiza à la précédente réplique de M. Forsyth.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, ayant reçu la réplique que l'honorable M. Forsyth, ministre des États-Unis, au département des affaires étrangères, lui a *informellement* transmise le 26 avril, en réponse à ses observations sur le mémorandum de la conférence du 20 du même mois, a l'honneur de protester aujourd'hui audit secrétaire d'état, et avec la plus grande sincérité, qu'il n'a jamais eu un seul instant l'idée que les États-Unis pussent avoir l'intention d'intervenir d'aucune manière dans les troubles de leurs voisins, et qu'au contraire la conviction qu'il avait de la droiture qui a toujours dirigé la politique de ce gou-

vernement fut précisément ce qui l'engagea à donner à sa réponse plus d'étendue peut-être qu'on n'en donne ordinairement à cette espèce de documens; tant il était persuadé que toute autre considération perdrait sa force aussitôt que le soussigné pourrait faire entendre à M. Forsyth que la justice, pour le Mexique, et l'intérêt des deux pays, voulaient que, dans la crise actuelle du Texas, la possession antérieure fût l'unique règle à suivre pour le moment dans la reconnaissance mutuelle des limites respectives, jusqu'à ce que les commissaires et les ingénieurs pussent fixer la véritable ligne de démarcation.

Heureusement l'opinion de M. Forsyth, si le soussigné a bien compris sa réplique, s'accorde parfaitement avec celle de M. Gorostiza dans le point principal, le fait même de l'assurance que les troupes du général Gaines ne prendront position sur aucun terrain qui serait reconnu comme étant hors des limites des États-Unis, et par une conséquence naturelle de ce principe, que la dite position ne pourra en aucun cas se trouver sur un terrain possédé antérieurement par le Mexique, et qui soit en dedans de ses limites reconnues. Le soussigné serait bien obligé à M. Forsyth, s'il avait la bonté de l'informer s'il a bien compris ses communications, pour pouvoir en écrire à son gouvernement dans ce sens, et lui donner cette nouvelle preuve de l'équité et de la bonne foi qui caractérisent le gouvernement américain dans toutes ses relations avec le Mexique.

Le soussigné, de même que M. Forsyth, ne veut pas entrer dans la question de savoir si la partie du Texas qui avoisine les États-Unis appartient au Mexique et aux Mexicains qui sont nés dans le Texas, ou s'il appartient aux étrangers qui s'y sont soulevés. Cette question lui paraît trop claire. Il pense aussi peu qu'il soit convenable dans

ce moment de discuter, même hypothétiquement, ce qui pourra convenir aux deux pays après la fixation définitive de la ligne de division, et sur la position qu'occuperont alors les troupes des États-Unis, parce que le soussigné espère avec quelque raison que la nécessité de cette occupation aura alors disparu, et que même, si par malheur ceci n'arrivait pas, il sera toujours bien difficile que le gouvernement mexicain ne puisse considérer toute question qui pourrait s'élever alors, sous le même point de vue que quelque autre puissance impartiale.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, prend cette occasion pour renouveler à l'honorable M. John Forsyth, ministre des affaires étrangères des États-Unis, l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Signé M. E. de Gorostiza.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, 28 avril 1836.

N° VI.

Note de M. Forsyth à M. de Gorostiza.

En réponse à la note *informelle* de M. de Gorostiza du 28 du mois dernier, M. Forsyth a l'honneur de lui faire savoir qu'excepté en cas de nécessité, le général Gaines n'occupera aucun terrain qui ne soit incontestablement en dedans des limites des États-Unis. En cas de nécessité aussi, que la possession du territoire à occuper soit alors, ou ait été auparavant réclamée par le Mexique, ce ne sera pas

une question qui doive retenir le général Gaines. Il occupera ce terrain pour accomplir son devoir envers les États-Unis, et pour remplir les obligations des États-Unis envers le Mexique. Et comme on aura soin d'expliquer préalablement à ce gouvernement la raison juste et amicale qui le lui fera occuper (s'il en doit venir à cette extrémité), il est à espérer que cela préviendra toute croyance ou soupçon d'aucun dessein hostile ou équivoque de sa part. Il n'entre pas du tout dans les intentions des États-Unis que cette occupation serve à établir aucun droit de propriété ou de possession. Si le terrain occupé est jugé enfin appartenir au Mexique ou aux États-Unis, alors il sera évacué, aussitôt que la nécessité qui le fit occuper aura cessé, après avoir auparavant ramené la tranquillité dans ces cantons désolés.

M. Forsyth prend cette occasion de renouveler à M. de Gorostiza l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Signé JOHN FORSYTH.

A son excellence don Manuel E. de Gorostiza, etc., etc.

Fait au ministère des affaires étrangères, le 3 mai 1836.

N° VII.

Note de M. de Gorostiza à M. Forsyth.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, a vu avec peine, par la note *informelle* que l'honorable M. John Forsyth, ministre des États-Unis, lui a fait l'honneur de lui transmettre le 3 du courant, que le gouvernement américain n'a pas cru devoir prendre en considération les ob-

servations que le soussigné se crut obligé d'envoyer au ministère des affaires étrangères, le 23 et le 28 avril dernier, sur la position que pourront prendre les troupes du général Gaines dans certains cas spécifiés dans cette note, et que par conséquent la question, pour ce qui regarde les États-Unis, subsiste toujours telle que M. Forsyth l'avait posée dans la conférence du 20 avril. Le soussigné pense donc qu'il ne lui reste plus qu'à faire savoir à son gouvernement la détermination du gouvernement américain, et à attendre ses ordres. Et, à cet effet, il saisira la première occasion qui se présentera, pour remettre au ministre des affaires étrangères de la république mexicaine des copies littérales de la correspondance qui s'est établie à ce sujet entre le ministre américain des affaires étrangères et la légation extraordinaire du Mexique.

Le soussigné ajoutera seulement qu'il serait bien à désirer en tout cas que le général en chef de l'armée nationale du Texas pût recevoir à temps de son gouvernement les instructions nécessaires sur les mouvemens possibles du général Gaines au-delà des limites reconnues des États-Unis, parce qu'alors, si l'on en venait jusque-là, le général mexicain, connaissant la véritable intention de ce mouvement, pourrait prendre de son côté les mesures qui seraient dans ses attributions et en son pouvoir pour rendre impossible de sa part tout motif de discorde ou de malentendu entre deux nations aussi sincèrement amies que le sont les deux républiques.

Le soussigné a l'honneur de réitérer, en conséquence, à l'honorable M. John Forsyth, l'assurance de sa considération très-distinguée. *Signé* M. E. de Gorostiza.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, le 4 mai 1836.

N° VIII.

Note de M. Gorostiza à M. Forsyth

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, a lu dans le *Globe* d'hier, et avec autant d'étonnement que de peine, que les instructions données par le ministre de la guerre au général Gaines, le 25 avril dernier, autorisent cet officier à s'avancer avec ses troupes, en cas de nécessité, jusqu'à Nacogdoches, cet ancien fort, selon le ministre de la guerre, étant dans les limites des États-Unis, suivant qu'elles sont réclamées par ce gouvernement. Le soussigné ne peut deviner au juste sur quoi le gouvernement américain se fonde pour croire que Nacogdoches sera en dedans des limites de l'Union, quand on fixera définitivement la ligne de division entre les deux pays, déterminée par l'article 3 du traité existant; parce que, malgré l'examen attentif qu'il a fait de la carte de Mellish, publiée à Philadelphie, rectifiée en 1818, et qui est la seule autorité que le gouvernement mexicain reconnaîtra dans cette affaire pour la conclusion dudit traité, il n'a pu qu'y trouver une preuve nouvelle que Nacogdoches est situé plusieurs milles plus loin que la rivière Sabine, et par conséquent beaucoup en dedans du territoire incontestable du Mexique. M. Gorostiza ignore aussi qu'il y ait eu aucune réclamation de cette nature de la part du gouvernement américain, et ceci lui paraît d'autant plus étrange qu'avant de partir du Mexique, il avait eu dans ses mains toute la correspondance engagée depuis plusieurs années à cet égard entre les deux gouvernemens, sans qu'il puisse se

servations que le soussigné se crut obligé d'envoyer au ministère des affaires étrangères, le 23 et le 28 avril dernier, sur la position que pourront prendre les troupes du général Gaines dans certains cas spécifiés dans cette note, et que par conséquent la question, pour ce qui regarde les États-Unis, subsiste toujours telle que M. Forsyth l'avait posée dans la conférence du 20 avril. Le soussigné pense donc qu'il ne lui reste plus qu'à faire savoir à son gouvernement la détermination du gouvernement américain, et à attendre ses ordres. Et, à cet effet, il saisira la première occasion qui se présentera, pour remettre au ministre des affaires étrangères de la république mexicaine des copies littérales de la correspondance qui s'est établie à ce sujet entre le ministre américain des affaires étrangères et la légation extraordinaire du Mexique.

Le soussigné ajoutera seulement qu'il serait bien à désirer en tout cas que le général en chef de l'armée nationale du Texas pût recevoir à temps de son gouvernement les instructions nécessaires sur les mouvemens possibles du général Gaines au-delà des limites reconnues des États-Unis, parce qu'alors, si l'on en venait jusque-là, le général mexicain, connaissant la véritable intention de ce mouvement, pourrait prendre de son côté les mesures qui seraient dans ses attributions et en son pouvoir pour rendre impossible de sa part tout motif de discorde ou de malentendu entre deux nations aussi sincèrement amies que le sont les deux républiques.

Le soussigné a l'honneur de réitérer, en conséquence, à l'honorable M. John Forsyth, l'assurance de sa considération très-distinguée. *Signé* M. E. de Gorostiza.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, le 4 mai 1836.

N° IX.

Note de M. Gorostiza à M. Forsyth.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE MEXICAINE.

Washington, ce 10 mai 1836.

MON CHER MONSIEUR,

Si la publication isolée du mémorandum que vous m'adressâtes le 20 avril pouvait ne porter préjudice qu'à moi personnellement, en me plaçant, comme il l'a fait, à l'égard du public américain, dans une position souverainement méprisable, peut-être aurais-je pu cependant faire avec plaisir le sacrifice de mon amour-propre, et affecter d'ignorer cet incident pour ne pas apporter de nouvelles complications dans une affaire qui, par malheur, devient chaque jour de plus en plus embarrassée. Mais vous, monsieur le ministre, vous savez bien que les effets de cette publication ne se bornent pas là, et que mon silence apparent avait déjà fait inférer, dans le sein même du congrès, que j'avais consenti à la mesure adoptée par les États-Unis, ou que, pour le moins, je n'avais eu à y opposer aucune observation. Or vous savez qu'il n'en est pas ainsi; vous n'ignorez pas non plus que, si les journaux qui se sont occupés de cette affaire, arrivent par hasard au Mexique avant mes lettres, je pourrai paraître, quoique momentanément sans doute, aux yeux de mes concitoyens, sous un point de vue très-peu favorable. Par conséquent, plein d'une juste confiance dans l'équité de votre gouvernement, je me vois dans la nécessité de vous demander que, par le moyen qui vous semblera préférable, on rectifie

rappeler dans ce moment y avoir rien trouvé qui détruisît cette assertion, si ce n'est peut-être la vague indication contenue dans la note de M. Butler, en date du 21 décembre 1834, et déjà citée par le soussigné dans une de ses dernières communications. Le soussigné, pour la même raison, se voit aujourd'hui dans la triste nécessité de s'adresser à l'honorable M. John Forsyth, ministre des affaires étrangères des États-Unis, pour protester au nom de son gouvernement, comme il le fait par la présente note, contre l'autorisation donnée au général Gaines d'avancer avec ses troupes jusqu'à Nacogdoches, parce que, dans son essence et dans ses résultats possibles, il considère cette autorisation comme une violation positive du territoire reconnu du Mexique.

Le soussigné a déjà eu l'honneur de faire savoir à M. Forsyth, le 23 et le 28 d'avril dernier, sous quel point de vue il considérait la communication que le ministre des affaires étrangères lui avait faite dans la conférence du 20 du même mois; et si le 4 mai il s'est compromis, jusqu'à un certain point, en attendant les ordres de son gouvernement à ce sujet, ce n'était certainement pas pour avoir cédé de ses droits, mais parce que le soussigné, malgré un examen attentif du mémorandum, de la conférence et des communications écrites de M. Forsyth, n'avait jamais pu en tirer la conclusion que l'on eût fait déjà positivement connaître au général Gaines le territoire qu'il pouvait parcourir avec ses troupes, et le point où il devait s'arrêter.

Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à l'honorable M. John Forsyth l'assurance de sa considération la plus distinguée. *Signé :* M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, ce 9 mai 1836.

N° IX.

Note de M. Gorostiza à M. Forsyth.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE MEXICAINE.

Washington, ce 10 mai 1836.

MON CHER MONSIEUR,

Si la publication isolée du mémorandum que vous m'adressâtes le 20 avril pouvait ne porter préjudice qu'à moi personnellement, en me plaçant, comme il l'a fait, à l'égard du public américain, dans une position souverainement méprisable, peut-être aurais-je pu cependant faire avec plaisir le sacrifice de mon amour-propre, et affecter d'ignorer cet incident pour ne pas apporter de nouvelles complications dans une affaire qui, par malheur, devient chaque jour de plus en plus embarrassée. Mais vous, monsieur le ministre, vous savez bien que les effets de cette publication ne se bornent pas là, et que mon silence apparent avait déjà fait inférer, dans le sein même du congrès, que j'avais consenti à la mesure adoptée par les États-Unis, ou que, pour le moins, je n'avais eu à y opposer aucune observation. Or vous savez qu'il n'en est pas ainsi; vous n'ignorez pas non plus que, si les journaux qui se sont occupés de cette affaire, arrivent par hasard au Mexique avant mes lettres, je pourrai paraître, quoique momentanément sans doute, aux yeux de mes concitoyens, sous un point de vue très-peu favorable. Par conséquent, plein d'une juste confiance dans l'équité de votre gouvernement, je me vois dans la nécessité de vous demander que, par le moyen qui vous semblera préférable, on rectifie

une erreur qui peut me causer un tel préjudice comme représentant de la république mexicaine dans les États-Unis.

Je profite de cette occasion, monsieur le ministre, pour vous réitérer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

N° X.

Note de M. Forsyth à M. de Gorostiza.

Le ministre des affaires étrangères, en réponse à la note de M. de Gorostiza du 10 du courant, sur la publication du mémorandum de la conférence du 20 avril, a l'honneur de l'informer que la communication du mémorandum à une commission du congrès pour le département de la guerre a été faite à l'insu du département des affaires étrangères, que le mémorandum n'a été publié par l'ordre d'aucun agent du gouvernement, et que, s'il a été donné au public par hasard par le moyen des journaux, cela a été comme faisant partie d'une discussion du congrès.

Pour ce qui regarde votre observation, que dans de telles circonstances ce serait un acte de justice envers le Mexique et son représentant, d'accéder à la demande de M. de Gorostiza, concernant la publication de la correspondance engagée au sujet du mémorandum du 20 avril, c'est une question qu'il est maintenant inutile d'examiner. La chambre des représentans ayant demandé qu'on leur remît cette correspondance, ce qui sera fait aussitôt que les do-

cumens pourront être copiés. Le ministre des affaires étrangères espère d'ailleurs que le zèle bien connu de M. de Gorostiza pour son pays le mettra à couvert de toute interprétation injurieuse.

Le ministre des affaires étrangères saisit cette occasion pour offrir à M. de Gorostiza l'assurance de sa considération très-distinguée.

Signé : JOHN FORSYTH.

A son E. S. D. M. E. de Gorostiza, etc., etc.

Ministère des affaires étrangères. Washington, ce 11 mai 1836.

N° XI.

Note de M. Forsyth à M. de Gorostiza.

Le soussigné, secrétaire des affaires étrangères des États-Unis, ayant soumis au président la note de M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, en date du 9 du courant, a l'honneur de lui communiquer sa réponse. Le président n'avait pas cru que les ordres donnés par lui dussent exciter de la surprise ou quelque autre sentiment de même nature dans l'esprit du représentant d'une puissance amie. Il pense que, sans doute, M. Gorostiza n'a pas compris le sens exact des expressions employées par le pouvoir exécutif. Le général Gaines n'est pas autorisé à s'avancer jusqu'à Nacogdoches ; mais ses instructions lui défendent de dépasser cette position. Il peut sembler à M. de Gorostiza que ces deux choses ne sont pas différentes ; mais, suivant la manière de voir du président, cette différence est im-

au contraire avec patience le moment, prochain sans doute, où les droits territoriaux des États-Unis, consacrés par les anciennes stipulations, seront déterminés légalement et fixés par des juges compétens et dignes de foi, de manière à faire disparaître à l'avenir tout motif de plainte, de discussion ou d'intrigue; et jusqu'alors le président ne désire occuper militairement aucune position, sans que les circonstances dans lesquelles se trouve le général commandant des troupes des États-Unis ne justifient pleinement cette conduite.

Le soussigné a aussi reçu du président l'ordre de faire savoir à M. de Gorostiza que les réclamations des États-Unis sont fondées sur le traité de limites et seront défendues par le même traité. Si la ligne véritable de démarcation fixée par ce traité n'a pas été complètement expliquée au Mexique, c'est que ce gouvernement n'a pas apporté toute la diligence désirable dans l'exécution de cette affaire. Des questions qui se rattachaient intimement aux devoirs des commissaires et des ingénieurs ne pouvaient certainement être présentées ni examinées avant qu'ils se fussent réunis pour commencer à remplir leurs fonctions. Ce n'était pas dans une correspondance entre les États-Unis et le Mexique, pour l'adoption du traité de limites fait entre l'Espagne et les États-Unis, qu'on pouvait aller chercher des renseignemens sur les prétentions respectives des deux gouvernemens, fondées sur la teneur de ce traité. Ce n'était pas non plus dans la correspondance qui eut lieu au sujet de l'article additionnel qu'on négocia pour la conclusion de ce même traité. Ce n'était que dans le cours de l'expertise convenue, que les prétentions rivales des deux parties et leurs interprétations diverses pouvaient être développées. Une discussion anticipée de ces mêmes prétentions aurait

été inutiles, si elle n'eût pas été suspecte. Ainsi donc, il n'est pas étonnant que M. de Gorostiza ait examiné la correspondance dont il parle, sans avoir obtenu une connaissance parfaite des réclamations des États-Unis. Le soussigné se voit obligé de témoigner à M. de Gorostiza la surprise où le jette ce manque de renseignemens de la part de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Mexique, quand il aurait pu s'en procurer par d'autres moyens. L'insinuation contenue dans la note de M. Butler, du 21 décembre 1834, était d'ailleurs en elle-même suffisamment claire pour devoir provoquer une investigation plus sérieuse. Si l'on n'en fit pas alors, il est à croire que ce fut parce que l'on comprenait l'allusion. Mais qu'on l'ait fait ou qu'on l'ait négligé, il est certain que, depuis le mois de novembre dernier, le gouvernement mexicain n'a pu se plaindre de n'avoir pas été suffisamment informé sur ces réclamations. Le soussigné eut l'honneur de présenter au chargé d'affaires mexicain, M. Castillo, dans une conférence qu'il eut avec lui au mois de novembre, la notification la plus explicite sur les réclamations et les espérances du gouvernement des États-Unis, à l'égard du traité de limites et de l'article additionnel; et le soussigné pense que ce fut cette conférence-là même qui détermina l'envoi de M. de Gorostiza en mission extraordinaire aux États-Unis.

Le soussigné a reçu des ordres du président pour n'entrer en ce moment dans aucune discussion qui ait rapport aux réclamations et aux prétentions des États-Unis sur le territoire en litige. Le moment opportun pour faire valoir les unes et les autres s'approche. Les États-Unis se préparent et seront bientôt en état de pouvoir exécuter le traité, avec une entière bonne foi, en ce qui regarde le deuxième

servations que le soussigné se crut obligé d'envoyer au ministère des affaires étrangères, le 23 et le 28 avril dernier, sur la position que pourront prendre les troupes du général Gaines dans certains cas spécifiés dans cette note, et que par conséquent la question, pour ce qui regarde les États-Unis, subsiste toujours telle que M. Forsyth l'avait posée dans la conférence du 20 avril. Le soussigné pense donc qu'il ne lui reste plus qu'à faire savoir à son gouvernement la détermination du gouvernement américain, et à attendre ses ordres. Et, à cet effet, il saisira la première occasion qui se présentera, pour remettre au ministre des affaires étrangères de la république mexicaine des copies littérales de la correspondance qui s'est établie à ce sujet entre le ministre américain des affaires étrangères et la légation extraordinaire du Mexique.

Le soussigné ajoutera seulement qu'il serait bien à désirer en tout cas que le général en chef de l'armée nationale du Texas pût recevoir à temps de son gouvernement les instructions nécessaires sur les mouvemens possibles du général Gaines au-delà des limites reconnues des États-Unis, parce qu'alors, si l'on en venait jusque-là, le général mexicain, connaissant la véritable intention de ce mouvement, pourrait prendre de son côté les mesures qui seraient dans ses attributions et en son pouvoir pour rendre impossible de sa part tout motif de discorde ou de malentendu entre deux nations aussi sincèrement amies que le sont les deux républiques.

Le soussigné a l'honneur de réitérer, en conséquence, à l'honorable M. John Forsyth, l'assurance de sa considération très-distinguée. *Signé* M. E. de Gorostiza.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Washington, le 4 mai 1836.

étrangères des États-Unis lui fit l'honneur de lui adresser en réponse à celle qu'il avait reçue du soussigné le jour précédent. Le soussigné, après en avoir examiné le contenu, vient aujourd'hui soumettre à M. Forsyth les explications suivantes, qu'il croit nécessaires pour finir de déterminer nettement les motifs qui l'ont guidé dans cette occasion, et aussi les termes précis dans lesquels il a désiré exprimer sa protestation.

Le soussigné (peut-être ne comprend-il pas bien les expressions), n'aperçoit pas en effet la valeur de la différence à laquelle le gouvernement américain fait allusion, quand il dit que le général Gaines n'est pas autorisé à aller jusqu'à Nacogdoches, mais qu'il a l'ordre de ne pas s'avancer plus loin que Nacogdoches. Le soussigné pense au contraire qu'il n'eût pas été jugé nécessaire de prévenir ledit général de ne pas s'avancer au-delà d'un certain point déterminé, si l'on n'avait pas supposé d'abord qu'il avait le droit d'aller jusque-là.

Le soussigné ne peut non plus admettre ce principe, que les troupes d'une puissance amie soient autorisées à entrer, *proprio motu*, sur le territoire d'une autre puissance voisine, quelque bonne que soit la fin qu'elle se propose en cela, et quand même il en devrait résulter un bien certain pour elle. Un principe semblable détruirait de fait la base sur laquelle est fondée l'indépendance des nations; car ce qu'on pourrait faire aujourd'hui avec le désir véritable d'aider un ami pourrait être répété demain avec des intentions moins pures; le prétexte serait également plausible. Et si, pour agir ainsi, on a toujours, dans des cas semblables, demandé, au moins préalablement, l'assentiment de tout état dont le territoire a besoin d'être protégé par des troupes étrangères, quel doute peut-il y

avoir dans la question présente, quand le représentant du Mexique a déclaré nettement de suite, au nom de son gouvernement, que, plein de reconnaissance pour la faveur qu'on lui offre, il préfère pourtant ne pas l'accepter ?

Le soussigné ne croit pas non plus avoir donné par sa conduite aucun motif de croire qu'il a pu soupçonner les intentions du gouvernement américain, jusqu'à penser que le général Gaines avait pour but d'établir quelque espèce de droit sur le territoire que le général allait occuper. Et comment le soussigné aurait-il pu entretenir une telle idée, quand le gouvernement américain lui avait déclaré formellement, et à plusieurs reprises différentes, tout le contraire, et quand cette franche et noble déclaration suffisait par elle seule pour le tranquilliser sur l'avenir ? Si le soussigné, depuis le commencement de sa mission, repoussa la mesure que le gouvernement américain se proposait d'adopter, et si, depuis (le 9 du courant), il a cru qu'il était de son devoir de protester contre une de ses conséquences nécessaires, ce fut seulement parce qu'il pensait alors, comme il a toujours pensé depuis, que le territoire mexicain serait violé du moment que les troupes du général Gaines auraient passé la Sabine, parce qu'il a toujours considéré et considère encore comme territoire mexicain tout ce que l'Espagne possédait de fait à l'époque de la signature du traité de limites, entre l'Espagne et les États-Unis, en 1819, cet état de choses devant durer jusqu'à l'exécution de la clause contenue dans son article 3 ; et parce qu'enfin, aux termes mêmes de ce traité, outre une foule d'autres raisons, il se fondait alors et se fonde encore sur l'obligation que les deux parties s'étaient imposée jusqu'alors de maintenir le *statu quo*. Et, dans l'idée du soussigné, il n'est d'aucune importance que ceux qu'on nomme Texiens

N° IX.

Note de M. Gorostiza à M. Forsyth.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE MEXICAINE.

Washington, ce 10 mai 1836.

MON CHER MONSIEUR,

Si la publication isolée du mémorandum que vous m'adressâtes le 20 avril pouvait ne porter préjudice qu'à moi personnellement, en me plaçant, comme il l'a fait, à l'égard du public américain, dans une position souverainement méprisable, peut-être aurais-je pu cependant faire avec plaisir le sacrifice de mon amour-propre, et affecter d'ignorer cet incident pour ne pas apporter de nouvelles complications dans une affaire qui, par malheur, devient chaque jour de plus en plus embarrassée. Mais vous, monsieur le ministre, vous savez bien que les effets de cette publication ne se bornent pas là, et que mon silence apparent avait déjà fait inférer, dans le sein même du congrès, que j'avais consenti à la mesure adoptée par les États-Unis, ou que, pour le moins, je n'avais eu à y opposer aucune observation. Or vous savez qu'il n'en est pas ainsi; vous n'ignorez pas non plus que, si les journaux qui se sont occupés de cette affaire, arrivent par hasard au Mexique avant mes lettres, je pourrai paraître, quoique momentanément sans doute, aux yeux de mes concitoyens, sous un point de vue très-peu favorable. Par conséquent, plein d'une juste confiance dans l'équité de votre gouvernement, je me vois dans la nécessité de vous demander que, par le moyen qui vous semblera préférable, on rectifie

une erreur qui peut me causer un tel préjudice comme représentant de la république mexicaine dans les États-Unis.

Je profite de cette occasion, monsieur le ministre, pour vous réitérer l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

N° X.

Note de M. Forsyth à M. de Gorostiza.

Le ministre des affaires étrangères, en réponse à la note de M. de Gorostiza du 10 du courant, sur la publication du mémorandum de la conférence du 20 avril, a l'honneur de l'informer que la communication du mémorandum à une commission du congrès pour le département de la guerre a été faite à l'insu du département des affaires étrangères, que le mémorandum n'a été publié par l'ordre d'aucun agent du gouvernement, et que, s'il a été donné au public par hasard par le moyen des journaux, cela a été comme faisant partie d'une discussion du congrès.

Pour ce qui regarde votre observation, que dans de telles circonstances ce serait un acte de justice envers le Mexique et son représentant, d'accéder à la demande de M. de Gorostiza, concernant la publication de la correspondance engagée au sujet du mémorandum du 20 avril, c'est une question qu'il est maintenant inutile d'examiner. La chambre des représentans ayant demandé qu'on leur remît cette correspondance, ce qui sera fait aussitôt que les do-

cumens pourront être copiés. Le ministre des affaires étrangères espère d'ailleurs que le zèle bien connu de M. de Gorostiza pour son pays le mettra à couvert de toute interprétation injurieuse.

Le ministre des affaires étrangères saisit cette occasion pour offrir à M. de Gorostiza l'assurance de sa considération très-distinguée.

Signé : JOHN FORSYTH.

A son E. S. D. M. E. de Gorostiza, etc., etc.

Ministère des affaires étrangères. Washington, ce 11 mai 1836.

N° XI.

Note de M. Forsyth à M. de Gorostiza.

Le soussigné, secrétaire des affaires étrangères des États-Unis, ayant soumis au président la note de M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, en date du 9 du courant, a l'honneur de lui communiquer sa réponse. Le président n'avait pas cru que les ordres donnés par lui dussent exciter de la surprise ou quelque autre sentiment de même nature dans l'esprit du représentant d'une puissance amie. Il pense que, sans doute, M. Gorostiza n'a pas compris le sens exact des expressions employées par le pouvoir exécutif. Le général Gaines n'est pas autorisé à s'avancer jusqu'à Nacogdoches ; mais ses instructions lui défendent de dépasser cette position. Il peut sembler à M. de Gorostiza que ces deux choses ne sont pas différentes ; mais, suivant la manière de voir du président, cette différence est im-

guerre de l'armée mexicaine était « l'extermination jusqu'aux bords de la Sabine ou la mort. »

Avant de recevoir ces nouvelles, le major Sterling, C. Robertson, avait donné avis au général Gaines que tout récemment deux hommes avaient été tués et un autre blessé sur les bords de la Navasota, colonie de Robertson, à peu près à vingt milles à l'occident de Nacogdoches, par des Indiens de différentes tribus (Caddoes, Kischies et autres) qui avaient enlevé et emmené avec eux plusieurs femmes et enfans des familles de ceux qui avaient été tués (1).

Le général Gaines, considérant que ces derniers actes d'hostilité de la part des Indiens étaient excités par la nouvelle d'une grande concentration de forces à Matamoras, et par l'espoir que les Texiens seraient expulsés du pays et qu'on le leur donnerait, adressa aux gouverneurs de Kentucky, du Tennessée, du Mississipi et de la Louisiane, un ordre pour qu'ils eussent à envoyer à chacun un régiment de carabiniers à cheval, pour coopérer avec les troupes de ligne qu'il avait sous ses ordres, et les quatre compagnies de dragons du fort de Leavenwork.

Si pendant ce temps il n'acquérait pas la certitude que les Indiens voisins de nos limites étaient innocens des assassinats commis récemment sur la Navasota, son intention était de marcher sur Nacogdoches, pouvant disposer immédiatement des trois compagnies de dragons et de six autres compagnies du 7e régiment d'infanterie en garnison au fort Towson.

(1) Ces informations furent données par le général Rusk et par d'autres officiers texiens, et le général Gaines en envoya des copies au secrétaire de la guerre, mais on ne les publia pas.

N° XV.

Note adressée au ministère des affaires étrangères des Etats-Unis, le 28 juillet 1836.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, a l'honneur de donner connaissance à l'honorable M. Asbury Dickins, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, que le paquebot arrivé avant-hier de Vera-Cruz à New-York, a apporté au soussigné une correspondance officielle qui lui apprenait que, malgré la persuasion où était son gouvernement qu'il ne pût jamais arriver que le passage de la Sabine par les troupes du général Gaines se réalisât, il avait cependant toujours vu et continuait à voir encore cette question exactement de la même manière que le soussigné l'avait envisagée depuis le premier jour, c'est-à-dire, en cas de réalisation, comme une véritable violation du territoire mexicain, sans provocation aucune de la part du Mexique, et parfaitement imprévue, si l'on fait attention aux relations, aux traités, actuellement en vigueur, d'amitié et de limites qui unissent le Mexique avec les États-Unis.

Le soussigné a l'honneur de dire à M. Asbury que son gouvernement, en refusant d'admettre qu'il fût possible que la mesure en question se réalisât, se fondait principalement sur ce que déjà à l'époque indiquée on ressentait au Mexique plusieurs des funestes effets de la bataille de San-Jacinto ; et par cette raison, outre sa confiance inaltérable dans la justice évidente de son droit à son égard,

le gouvernement du soussigné croyait aussi connaître suffisamment la noblesse de caractère qui distingue le gouvernement américain, pour ne pouvoir supposer qu'il voulût compliquer par le mouvement des troupes du général Gaines la position embarrassée dans laquelle le résultat fortuit de cette malheureuse journée avait mis pour le moment un peuple voisin et ami.

Le soussigné, qui s'était flatté dès lors, par cette même raison, que cette pensée était juste, ne put que s'affermir dans ses espérances en apprenant que le général Gaines avait reconnu son erreur à l'égard de l'invasion supposée des Indiens, dont quelques partisans des Texiens avaient sans doute voulu se servir pour surprendre sa bonne foi; quand il le vit écrire aux gouverneurs des quatre états, qu'il n'avait plus besoin des corps de volontaires qu'il leur avait demandés; quand il le vit enfin rester tranquille dans son camp sur la Sabine, pendant tout le temps que l'armée mexicaine mit à faire sa retraite jusqu'au Rio Norte. Aussi le soussigné fit-il part à son gouvernement de tous les mouvemens des troupes américaines à mesure qu'ils se faisaient, et il le fit avec d'autant plus de plaisir que chacun d'eux semblait au soussigné une confirmation des espérances que M. Forsyth entretenait déjà le 10 mai dernier, quand il disait au soussigné dans sa note du même jour, « *que* » *peut-être le mouvement en question du général Gaines* » *ne serait pas nécessaire.* » Mais par malheur il paraît que le général Gaines, s'il en faut croire ses dépêches du 28 juin publiées dans le *Globe* du 25 courant, recommence à être d'une opinion contraire, car il annonce déjà dans ses dépêches comme très-prochaine son invasion sur le territoire mexicain, sous prétexte que des Indiens Caddoes, suivant des rapports qu'on lui avait faits, avaient as-

sassiné deux blancs à soixante ou soixante-dix milles au-delà des limites reconnues des États-Unis ; comme si le général Gaines pouvait jamais avoir eu la mission de châtier tous les excès, si ces excès sont véritables, commis par les Indiens contre les blancs, dans des pays qui ne sont pas de l'Amérique du nord. Le soussigné s'abstiendra pour le moment de qualifier ce prétexte. Son intention n'est pas non plus d'entrer aujourd'hui dans l'examen de certains bruits qui ont transpiré à l'égard d'une correspondance qui paraît avoir existé entre ledit général et le commandant des forces texiennes, correspondance d'une nature qui indique très-peu de neutralité, certainement, s'il est vrai qu'on y dise en effet ce que plusieurs journaux en ont rapporté. Il n'appellera pas non plus dans ce moment l'attention de M. Dickins sur une coïncidence bien singulière. En effet, c'est toujours quand les troupes mexicaines s'avancent dans le Texas qu'on invente ou qu'on exagère les excès des Indiens, sans doute pour que cela arrive aux oreilles du général Gaines. Il serait bien facile au soussigné de faire toutes ces observations, et il le ferait, s'il ne craignait d'étendre trop cette note, et de distraire trop longtemps M. Dickins de ses occupations multipliées. Il se bornera à renouveler aujourd'hui, au nom de son gouvernement et en vertu des instructions qui lui ont été dernièrement transmises, sa première protestation contre une mesure si contraire aux droits et aux intérêts du Mexique, s'en rapportant du reste en tout au contenu de ses notes du 28 juillet et du 4 mai, et demandant, avec la plus grande confiance dans l'équité et la justice du président des États-Unis, qu'on retire au général Gaines l'autorisation qui lui a été donnée de s'avancer jusqu'à Nacogdoches, parce que Nacogdoches est sur le territoire mexicain, et que

le général Gaines peut d'un moment à l'autre se laisser entraîner avec une trop grande facilité par les avis intéressés des ennemis du Mexique, et compromettre sans nécessité les intérêts les plus chers des deux pays.

Le soussigné supplie pour cette raison M. Dickins de vouloir bien mettre la présente note sous les yeux du président, et il a d'autant plus d'intérêt à ce que la résolution du chef de l'Union soit favorable à la juste réclamation du Mexique, que le soussigné ne peut faire autrement que de considérer la durée de sa légation extraordinaire aux États-Unis comme entièrement dépendante aujourd'hui des effets que pourra produire la résolution du président.

Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à l'honorable M. Asbury Dickins etc., etc.,

Signé M. E. de Gorostiza.

N° XVI.

Note de M. Gorostiza au ministère des affaires étrangères, envoyée le 2 août 1836.

M. E. Gorostiza présente ses respects à M. A. Dickins, et en conséquence de ce qu'il a eu l'honneur de lui faire savoir dans sa note du 28 juillet, il lui serait bien obligé s'il voulait l'informer si l'on a reçu de Washington des dépêches officielles du général Gaines, confirmant la nouvelle contenue dans les journaux d'Orléans, que le général, après avoir enfin passé la Sabine, était entré sur le terri-

toire mexicain, et qu'il s'était posté avec ses troupes à Nacogdoches.

Le soussigné réitère l'assurance, etc., etc.

Signé M. E. de Gorostiza.

A l'honorable M. Asbury Dickins, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis.

N° XVII

Note de M. Dickins à M. Gorostiza.

Ministère des affaires étrangères, ce 1er août 1836.

Le soussigné, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, a eu l'honneur de recevoir la note que lui a adressée M. Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, en date du 28 du mois dernier, et en fera part au président.

Il est profondément à regretter que les explications franches données par ordre du président à M. de Gorostiza, à l'égard de la valeur précise de l'autorisation donnée au général Gaines d'occuper momentanément une position au-delà des limites actuellement possédées par les États-Unis, et les assurances offertes en même temps que cette occupation, si elle avait lieu, cesserait avec le motif qui l'aurait rendue nécessaire, n'aient pu réconcilier le gouvernement mexicain avec une telle nécessité.

Le fait rapporté par M. Gorostiza, que le général Gaines sur de meilleures informations, ou les circonstances ayant favorablement changé, avait contremandé les milices qu'il avait dès le commencement demandées aux gou-

verneurs des états voisins, prouve que cet officier interprète justement les ordres du président et qu'il justifie les assurances données qu'il n'avancera pas sans que la nécessité l'exige.

Si le général Gaines vient de convoquer encore une fois les milices, et s'il a l'intention d'avancer jusqu'à Nacogdoches, à moins qu'il ne reçoive des assurances satisfaisantes que les Indiens, voisins de nos limites, n'ont pris part en aucune manière aux assassinats de Navasota, on doit, par justice envers le général Gaines, attribuer ces actes à une conviction de leur nécessité; et le soussigné est persuadé que M. Gorostiza sera satisfait, quand il réfléchira qu'il est plus raisonnable de les attribuer à un tel motif, que d'imputer au général Gaines aucun des prétextes insinués dans la note de M. Gorostiza.

Le soussigné espère que le général Gaines jugera qu'il n'est pas nécessaire d'exécuter le mouvement projeté; mais si ce mouvement a lieu, il espère qu'après un examen attentif de toutes les circonstances qui l'auront amené, il paraîtra sous son véritable point de vue, comme une mesure de nécessité, parfaitement amicale dans son caractère et conforme aux droits de tous les partis, et il espère qu'il ne sera suivi d'aucune des conséquences que M. de Gorostiza semble craindre.

Le soussigné profite de cette occasion pour offrir à M. de Gorostiza l'assurance de sa considération distinguée.

Signé : Asbury Dickins.

A son excellence don M. E. de Gorostiza, etc., etc.

N° XVIII.

Note de M. Gorostiza au ministre des affaires étrangères, datée le 4 août 1836.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, a appris par la note que l'honorable M. A. Dickins, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, lui a fait l'honneur de lui adresser le premier de ce mois, que le contenu de la sienne, en date du 28 juillet dernier, allait être mis sous les yeux du président. Le soussigné attend donc avec impatience cette résolution, chaque instant qui passe ajoutant à son importance et donnant une nouvelle gravité à l'influence que cette résolution peut et doit avoir dans ses conséquences immédiates à l'égard de l'avenir des relations entre les deux pays, et de leurs intérêts les plus chers.

Il est en effet beaucoup à déplorer que les explications données par ordre du président sur le mouvement possible du général Gaines jusqu'à Nacogdoches, n'aient pu être d'une telle nature, que le gouvernement du soussigné, sans se manquer à lui-même, et sans sacrifier les droits et les intérêts du peuple mexicain, ait pu se réconcilier avec l'idée d'une semblable supposition. Le gouvernement du soussigné s'en serait d'autant plus félicité, qu'il n'est rien certainement qu'il ait recherché avec plus de zèle, depuis la malheureuse origine des troubles du Texas, que d'éviter de son côté tout motif de plainte ou de froideur entre les États-Unis et le Mexique. La mission même dont on a chargé le soussigné, mission d'amitié et de confiance, le

démontrerait par elle seule, sans avoir besoin d'autres preuves. Mais comment le gouvernement du soussigné, malgré toute la confiance qu'il a dans les bonnes intentions du gouvernement américain, pouvait-il, en voyant autoriser un de ses généraux à occuper militairement et selon son bon plaisir une partie du territoire mexicain sans prévenir ni consulter préliminairement le Mexique, et sans autre prétexte que sa volonté ; comment, dis-je, le gouvernement du soussigné pouvait-il considérer cette autorisation autrement que comme une menace d'invasion, ou comme une permission de violer son territoire? Par quel principe de droit public pouvait-on excuser une telle mesure? par quel traité? Serait-ce par hasard par celui de limites? mais il était clair que jusqu'à ce qu'on pût accomplir l'article 3 du dit traité, on devait des deux côtés maintenir le *statu quo*. Était-ce par l'article 33 du traité d'amitié et de commerce? Mais l'obligation qui y était contractée par les deux gouvernemens n'a et ne peut avoir d'autre but que d'empêcher, chacun dans son *propre* territoire, que les Indiens *voisins* ne fassent aucune hostilité contre le territoire d'une puissance amie. S'il en était autrement, on se serait, par ce moyen, donné la faculté de s'envahir mutuellement, sous prétexte de se secourir. Ce serait une stipulation qui, le lendemain, donnerait aussi au premier général mexicain qui atteindrait les rives de la Sabine, le droit de prendre une position à Natchitoches, ou plus avant encore de ce côté, pour chasser les tribus indiennes qui errent de l'autre côté du Mississipi et qui pourraient manifester l'intention d'avancer vers le Mexique. Le gouvernement des États-Unis y consentirait-il alors? Et si le gouvernement du soussigné envisageait déjà la question sous ce point de vue dans un temps où il ne

s'agissait encore que d'une hypothèse qu'on croyait ne pouvoir jamais se réaliser, que pourrait-il penser sur le même fait, si par malheur il s'exécute malgré ses réclamations fréquentes et ses protestations anticipées? Il résulte de tout ceci que le gouvernement du soussigné n'a pu croire à la possibilité d'une telle hypothèse, non-seulement parce qu'il se fie à la bonté de sa cause, mais aussi parce qu'il croit connaître l'équité du gouvernement des États-Unis, ainsi que le soussigné a déjà eu l'honneur de le dire à M. Dickins dans sa note ci-dessus mentionnée, du 28 du mois dernier.

Quant aux allusions que M. Dickins a cru entrevoir dans la même note du soussigné sur la conduite observée dans cette affaire par le général Gaines, le soussigné serait surtout affligé, si quelqu'une d'elles pouvait donner lieu de croire que le soussigné a méconnu le mérite, le caractère, les connaissances et les services du général. Rien n'était plus loin de la pensée du soussigné : tout ce qu'il a voulu dire avec sa franchise ordinaire, c'est que le général Gaines marchait, peut-être sans le savoir, sous l'influence des amis du Texas et des Texiens eux-mêmes, et qu'à chaque pas on ne faisait que surprendre sa bonne foi. Et le soussigné, en avancant cette proposition, n'a pas voulu seulement l'appuyer de son propre jugement et de ses propres observations, car pour tout ce qui regarde les événemens d'avril et de mai, il n'a fait que reproduire les opinions exprimées alors sur cette affaire par le gouverneur de la Louisiane, comme on peut le voir dans la dépêche officielle de M. Macomb au secrétaire de la guerre, en date du 25 avril, et insérée dans *le Globe* le 15 mai; et pour tout ce qui regarde les événemens de juin et de juillet, le soussigné sait, à n'en pas douter, entre autres

choses, que le général Rusk fut celui qui informa le général Gaines sur les mouvemens supposés des Comanches. Le soussigné pense aussi que le chef militaire qui donna avis au même général des deux assassinats de Navasota ne pouvait qu'appartenir à l'armée du Texas; il paraît même qu'il y avait un commandement.

Le soussigné profite, etc., etc.

Signé : M. E DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. Asbury Dickins, etc., etc.

N° XIX.

Note du ministre *ad interim* des affaires étrangères à M. de Gorostiza.

Washington, ce 1er août 1836.

M. Dickins présente ses respects à M. de Gorostiza et a l'honneur de lui faire savoir que, s'étant adressé au bureau de la guerre pour s'informer de ce qu'il pouvait répondre à la demande contenue dans la note de M. de Gorostiza, du 2 du courant, on a répondu à M. Dickins que suivant les dernières dépêches du général Gaines, datées du 28 juin 1836, son quartier-général était au camp de la Sabine, et que cette position était à peu près à vingt-cinq milles au sud-ouest du fort de Jessup dans l'état de la Louisiane.

Signé : ASBURY DICKINS.

A S. E. D. M. E. de Gorostiza, etc., etc.

N° XX.

Note de M. Gorostiza au ministère des affaires étrangères des États-Unis.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE DU MEXIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Philadelphie, ce 10 août 1836.

Le soussigné a l'honneur de s'adresser à l'honorable M. A. Dickins, et de lui accuser réception de sa note *informelle* du 4 du courant ; il le remercie d'avoir pris la peine, sur la demande du soussigné, de s'adresser au département de la guerre afin de savoir quelle était la date des dernières dépêches du général Gaines et le lieu d'où elles étaient parties. Le soussigné est donc instruit par cette note que jusqu'au jour ci-dessus mentionné, le 4 mai, on savait seulement à ce sujet, d'une manière officielle, que ce général avait écrit du camp de la Sabine le 28 juin, que par conséquent on ne savait pas, au moins officiellement à Washington, qu'aucun détachement de ses troupes eût passé la Sabine.

Cependant, comme il peut sans doute être arrivé que plus tard on ait enfin réalisé un mouvement si déplorable, et comme il peut aussi arriver d'un moment à l'autre de nouvelles dépêches du général Gaines qui l'annonceraient, le soussigné s'adresse à M. Dickins pour le prier d'avoir la bonté, en ce cas, de le lui faire savoir le plus tôt qu'il lui sera possible. M. Dickins apprécie sans doute suffisamment la position du soussigné pour que M. de Gorostiza puisse se permettre de le prier d'avoir encore cette nouvelle complaisance ; car, dans une affaire d'une telle importance, le soussigné ne doit ajouter foi à d'autres nou-

velles qu'à celles qu'il recevra par l'organe du ministère dont M. Dickins a pris en ce moment la direction.

Le soussigné, etc.

Signé : M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. Asbury Dickins, etc., etc.

N° XXI.

Note de M. Gorostiza au ministère des affaires étrangères au Mexique.

Vous pouvez vous rappeler que le 9 du mois dernier, je me rendis à Washington et qu'un des principaux motifs qui m'y amenèrent était de savoir si les bruits qui couraient à l'égard d'un mouvement prochain du général Gaines vers Nacogdoches avaient quelque fondement. Vous vous rappelez aussi, sans doute, que je pris le même jour des informations à ce sujet auprès du ministre des affaires étrangères, qui m'assura que, quant à son département, on n'y avait reçu aucun avis à cet égard, et qu'il ne croyait pas non plus qu'on en eût reçu au département de la guerre, mais que néanmoins il s'en informerait à ce ministère ; vous vous rappelez enfin, que le 12 du même mois, le ministre des affaires étrangères m'assura, en présence de mon secrétaire, don J. E. Gamboa, qu'on lui avait répondu au bureau de la guerre qu'il n'y avait rien de certain dans ces rumeurs ; que ce n'étaient que des inventions de journalistes, etc. Eh ! bien quand vous aurez rappelé toutes ces choses à votre mémoire, lisez la traduction ci-jointe d'un ordre publié dans le *Globe*, et adressé par le secrétaire de la guerre au général Gaines, et admirez

ensuite la *bonne foi* de ce gouvernement. Le 12 juillet, on me disait, suivant ce que le secrétaire de la guerre avait dit lui-même le 11, qu'il n'était pas question du tout que le général Gaines dût pénétrer dans le Mexique; et sans doute le même jour, le 11 du mois, le même secrétaire de la guerre écrivait au général Gaines une seconde autorisation de passer la Sabine. Je ne crois pas que cette conduite ait besoin d'aucun commentaire pour être qualifiée par chacun comme elle le mérite.

Signé : M. E. DE GOROSTIZA.

Au ministre chargé des affaires étrangères au Mexique.

Dios y libertad! — Philadelphie, ce 18 août 1836.

Traduction d'un article du Globe du 1er août, dont il est parlé dans la note précédente.

Fragment d'une note du secrétaire de la guerre au major-général Gaines.

Département de la guerre, le 2 juillet 1836.

J'ai reçu votre lettre du 7 juin et l'avis que vous a donné le capitaine Dean, et j'en ai rendu compte au président. Je crains, d'après la teneur de cet avis et d'après vos propres observations, que la frontière ait beaucoup à craindre des intentions hostiles des tribus indiennes du Texas. Il est donc nécessaire d'appeler votre attention sur vos premières instructions, et de vous dire que si la conduite des Indiens du Texas fait craindre pour la frontière dont on vous a confié la défense, et que vous pensiez que pour la protéger il vous soit nécessaire d'avancer jusqu'à Nacogdoches, vous ne devez pas hésiter un instant pour le faire; si les autorités du pays ne peuvent empêcher des at-

troupemens de sauvages armés d'approcher de notre frontière, vous devez prendre les mesures de précaution nécessaires. Tel est l'ordre du président.

N° XXII.

Fragment de la note n° 57 adressée au ministère des affaires étrangères du Mexique, à la date du 18 août.

. . . . . .

Depuis lors, les journaux de la Nouvelle-Orléans, sur le rapport des passagers du *Caspian*, bateau à vapeur de Natchitoches, ont démenti en partie la nouvelle de ce mouvement (le passage de la Sabine par le général Gaines); cependant ils prétendent toujours que, d'après tous les préparatifs qui se font, cela ne peut manquer d'arriver.

Cette dernière assertion est confirmée par deux documens que le *Globe* a publiés parmi les paragraphes, et comme s'ils étaient de peu d'importance. Ce sont deux ordres donnés par le général Gaines comme devant précéder immédiatement le mouvement. Un de ces ordres du 10 juillet est adressé au commandant des troupes américaines à Nacogdoches et dans les environs, et lui donne des instructions sur la conduite qu'il aura à tenir en cas que les Mexicains, les Indiens ou les Texiens attaquent la frontière ou le *territoire contesté*, au sud, à l'est ou au nord de Nacogdoches. Vous voyez donc qu'on donne déjà à cet officier une assez grande latitude pour agir à sa fantaisie. Vous trouverez les traductions de ces articles sous les numéros 4 et 5.

Mais au résumé, il m'a été impossible de savoir précisément si le commandant a enfin marché ou non, et la ques-

tion reste indécise. Les journaux se sont tu encore une fois, les lettres particulières n'assurent rien, et il paraît y avoir tant de mystère dans cette affaire, que moi-même je m'y perds.....

Documens dont on parle ci-dessus.

N° 4. — Instructions données par le général Gaines à l'officier qui commande les troupes des États-Unis, près de Nacogdoches. Quartier-général. Division de l'ouest. Camp de la Sabine, ce 10 juillet 1836.

Monsieur,

Ayant été averti par des personnes dignes de foi qu'il y avait parmi les Indiens qui dernièrement ont commis quelques excès contre les habitans des frontières du Texas, dans la colonie de Robertson, quelques-unes des tribus de la Louisiane ou Arkansas, j'ai cru qu'il convenait, pour savoir jusqu'à quel point ces Indiens se sont rendus coupables, et en même temps pour empêcher leurs incursions dans le Texas, d'appeler votre attention sur cette affaire; vous marcherez donc avec la division qui est sous vos ordres jusqu'à la ville de Nacogdoches, où vous prendrez position, jusqu'à ce que vous receviez de nouveaux ordres; il vous sera donné pour cela dix-sept mille quatre cents rations de farine avec un nombre égal des rations accessoires, huit mille cinq cents rations de porc, et une autorisation pour une provision de viande de boucherie, suffisante pour compléter le total des provisions pour dix-sept mille quatre cents rations.

Votre position à Nacogdoches doit réunir les avantages de la *force*, de la *salubrité* et de la *commodité*; et vous vous y fortifierez au moyen d'une petite tranchée construite

de matériaux légers, avec une redoute aux deux angles opposés.

L'objet principal de l'occupation actuelle de ce poste est de pouvoir me mettre à même d'exécuter les instructions du président des États-Unis contenues dans la note du ministre de la guerre, en date du 11 mai 1836, et dont je vous envoie une copie pour votre information, et sur laquelle vous pourrez aussi régler votre conduite.

Si vous trouviez en-deçà de nos limites provisoires des Indiens manifestant un esprit hostile, vous les prieriez de retourner dans leurs contrées et d'y rester en paix. Mais si ces Indiens, ou quelques autres, ou même si des troupes de soldats se présentent les armes à la main et sont surprises en hostilité ouverte contre les troupes des États-Unis, ou contre des habitans de cette frontière et du *territoire contesté* au sud, à l'est ou au nord de Nacogdoches, vous devrez alors employer les forces que vous avez à votre disposition pour les arrêter, ou pour empêcher ces insultes de quelque autre manière; vous aurez soin de faire connaître immédiatement au quartier-général la *position*, le nombre probable et la conduite de ceux à qui vous aurez affaire, pour que les troupes qui sont ici puissent sur-le-champ vous donner les moyens de vous en saisir et de châtier leur audace. Mais vous ne les attaquerez pas sans qu'ils se trouvent en état d'hostilité évidente, manifestée par leur *conduite*, plutôt que par leurs menaces, et vous prendrez garde de vous guider strictement sur les mesures de précaution prescrites dans les instructions ci-jointes, ainsi que sur les ordres du ministre de la guerre.

Vous aurez soin encore de faire connaître au commandant de ce poste, et à celui du fort de Towson, toute me-

sure qui aurait rapport d'une ou d'autre manière aux précautions et aux devoirs que l'on vous a prescrits.

Je suis avec beaucoup de respect votre très-obéissant serviteur.

Signé EDMUND P. GAINES,
major-général en commandement.

A l'officier qui commande les troupes des États-Unis, à Nacogdoches, ou dans les environs de cette ville, ou au Texas.

N° 5. — Ordre donné par le général Gaines à l'officier qui commande les troupes des États-Unis, près de Nacogdoches. — Ordre n° 29. — Quartier-général. — Division de l'ouest. Camp de la Sabine, ce 11 juillet 1836.

L'état actuel des affaires du Texas porte à croire qu'il y aura des troubles causés par les Indiens sur les limites de l'ouest ou du sud-ouest des États-Unis pendant l'été ou l'automne. Il faut donc se mettre en mesure de prévenir tous les mouvemens militaires sur cette frontière. Vous aurez à veiller cependant à ce que pour chaque service qui exigerait un détachement de troupes sur quelque point éloigné dans le désert, où il pourrait être plus de deux jours sans pouvoir être secouru, ce détachement soit fort au moins de deux cents hommes d'infanterie et de cent cinquante de cavalerie. L'événement arrivé à l'expédition commandée par le major Dade dans la Floride prouve combien il est important de suivre strictement cet ordre.

Par ordre du major-général Gaines.

Signé GEO. A. M'CALL,
aide-de-camp et adjudant-général ad interim.

N° XXIII.

Réponse du ministre des affaires étrangères à la note du 10 août.

Le soussigné, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères, a l'honneur de faire savoir à M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, suivant le désir qu'il en a exprimé dans sa note du 20 août, qu'une communication adressée au soussigné par le secrétaire de la guerre, le 22 du courant, l'informe que jusqu'à cette date, on n'avait reçu dans les bureaux de ce département aucune lettre du général Gaines qui parlât du passage de la Sabine par aucune partie des troupes sous ses ordres.

Signé ASBURY DICKINS.

A S. E. M. E. de Gorostiza.

Département des affaires étrangères. Washington, ce 23 août 1836.

N° XXIV.

Note de M. Gorostiza en réponse à la précédente.

Le soussigné a appris avec plaisir par la note *informelle* que l'honorable M. Asbury Dickins, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, lui a fait l'honneur de lui adresser le 23 du courant, que le ministre de la guerre n'avait reçu jusqu'au 22 du même mois aucune dépêche ou avis sur le passage supposé de la Sabine par le général Gaines.

Le soussigné remercie d'autant plus M. Dickins de cette communication qu'un document publié par le *Globe* dans un numéro qu'il prend la liberté d'envoyer ci-joint à M. Dickins, lui avait véritablement fait craindre qu'un mouvement dont les conséquences pouvaient être si importantes et si funestes ne se fût réalisé. Mais, en comparant les dates, il commence à croire avec raison que ce document est encore une des inventions dont les journaux amusent chaque jour leurs lecteurs.

Le soussigné, par ce motif, réitère à M. Dickins la même demande qui termine sa note du 10 courant, et il profite de cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa considération très-distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

A l honorable M. Dickins, etc., etc.

Philadelphie, ce 26 août 1836.

N° XXV.

Réponse aux notes de M. de Gorostiza du 4 juillet et du 28 août.

Ministère des affaires étrangères, ce 31 août 1836.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères des États-Unis, en réponse aux notes que M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république du Mexique, lui a adressées le 28 du mois dernier et le 4 du courant, relativement aux instructions données au général Gaines pour la défense de la frontière qui sépare les États-Unis et le Texas, a l'honneur de lui envoyer au-

jourd'hui la copie d'une lettre du président des États-Unis au gouverneur de Tennessée, en date du 6 du courant, et qui désapprouve la convocation des milices faite par le général Gaines. Le soussigné ne doute pas que cette mesure, ainsi que la lettre du président, ne satisfasse entièrement M. de Gorostiza et son gouvernement, ce qui lui fait penser qu'il est inutile de répondre aux deux notes ci-dessus mentionnées de M. Gorostiza.

Le soussigné profite de cette occasion pour réitérer à M. de Gorostiza l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Signé JOHN FORSYTH.

A M. M. E. de Gorostiza, etc., etc.

P. S. Ayant par hasard manqué de recevoir une copie manuscrite de la lettre du président, le ministre des affaires étrangères se voit forcé d'envoyer à M. de Gorostiza une copie d'un journal qu'il croit fermement reproduire cette lettre avec exactitude.

Traduction de la lettre du président des États-Unis au gouverneur de Tennessée, citée ci-dessus.

Hermitage, ce 6 août 1836.

Monsieur,

J'ai reçu vos lettres du 29 du mois dernier et du 4 du courant, auxquelles vous aviez joint la copie des communications que vous avait envoyées le secrétaire de la guerre le 4 mai et le 25 juillet, ainsi que votre proclamation du

20, fondée sur la demande faite par le général Gaines le 20 juin dernier. Les documens cités dans la communication qui vous avait été adressée le 25 juillet par le département de la guerre n'ont pas encore été reçus.

Les obligations de notre traité avec le Mexique, et les principes généraux qui dirigent nos relations avec les puissances étrangères, exigent que nous gardions la plus stricte neutralité dans la lutte qui agite en ce moment une partie de cette république. Tant que le Mexique remplira envers nous les obligations qui lui sont imposées par notre traité, et qu'il ne violera aucun des droits que ce traité assure à nos citoyens, aucun acte de la part du gouvernement des États-Unis, qui tendrait à exciter un esprit de résistance au gouvernement et aux lois du Mexique, quels que soient d'ailleurs leur caractère et leur forme, pourvu qu'elles ne soient exercées que dans les limites de sa juridiction, serait arbitraire autant qu'inconvenant. C'est la conviction profonde de ces obligations qui m'a servi de guide pour ne rien faire qui pût autoriser le soupçon que notre gouvernement les méprise, et j'espère que je serai également prudent et circonspect dans ma conduite future. C'est par rapport à ces obligations que nous devons maintenant considérer la demande du général Gaines; et à moins qu'il n'y ait la plus grande nécessité pour une demande de cette nature, elle ne doit pas être accordée. Si cette nécessité n'est pas évidente, comme il est bien connu que la disposition de favoriser les Texiens est un sentiment commun à tous les citoyens des États-Unis, il est clair qu'une telle demande autoriserait le Mexique à supposer que le gouvernement des États-Unis peut être influencé par des motifs trop faibles pour le faire sortir de la ligne de neutralité qu'il prétend conserver.

Avant de partir de Washington, le général Gaines informa le ministre de la guerre qu'il y avait eu quelques indices d'hostilité de la part des Indiens de notre frontière occidentale, et que, si cela devenait nécessaire, il appellerait les milices. En même temps, comme sa santé était en mauvais état, il demandait la permission de se rendre, pendant quelques jours, aux bains de soufre blanc. Il fut convenu avec le secrétaire de la guerre que cette permission lui serait accordée; on devait l'informer de la distribution qu'on avait faite des dix mille volontaires qui peuvent être enrôlés suivant la dernière loi, et que, s'il arrivait qu'il fût nécessaire d'augmenter l'armée sous ses ordres, on lèverait et on préparerait pour ce service mille volontaires d'Arkansas, et le même nombre du Missouri, suivant la susdite loi. Ces différentes forces, soutenues par les régimens de dragons qui doivent marcher sur ce point, et par les troupes de ligne qui se trouvaient dans le pays, paraissaient bien suffisantes pour la protection de la frontière; et je ne vois, dans la demande que le général vous a faite depuis, aucune raison pour que ces forces aient besoin d'être augmentées. Je ne puis donc la sanctionner en ce moment. Accorder une telle demande sur les motifs qui y sont exprimés, ce serait justifier la pensée des Mexicains, que nous n'avons pour but que d'aider le Texas, et non d'empêcher une violation de nos droits territoriaux ou nationaux.

C'est avec une peine infinie que j'ai vu appeler aux armes, sans une raison suffisante, les volontaires de Tennessée, si prompts à montrer leur bravoure et leur patriotisme chaque fois que la paix ou la sécurité de leur patrie bien-aimée est menacée. Pour le moment, on ne pourra que les enrôler dans les cadres, et les licencier ensuite. S'il

arrive une occasion qui permette de les appeler à la solde de l'état, on donnera les ordres nécessaires à cet effet.

Les dix mille volontaires autorisés par la dernière loi du congrès doivent servir pendant une année, et être employés où la nécessité les appelle pour défendre nos frontières. Si les circonstances exigeaient un plus grand nombre de troupes pour la défense de la frontière de l'ouest, la demande en sera faite alors à l'Ohio, au Kentucky, à l'Indiana et à l'Illinois. Mais jusqu'ici il n'y a aucune information qui puisse justifier le soupçon de sérieuses hostilités de la part des Indiens de l'ouest. Si le cas arrivait, la brigade des volontaires de l'est du Tennessée recevrait l'ordre de marcher à la frontière occidentale aussitôt que son service ne serait plus indispensable aux lieux où elle est employée aujourd'hui (dans la Floride).

J'ajouterai seulement que, comme vous avez usé de l'autorisation qu'on vous a donnée, le 4 mai, en accordant la demande du général Gaines, il était indispensable que vous eussiez une nouvelle autorisation du ministère de la guerre pour pouvoir accéder à celle du 28 juin. Le gouvernement des États-Unis ayant adopté, à l'égard du Mexique et du Texas, la même règle de neutralité qu'il a observée déjà dans tous les cas semblables, on ne devait pas s'attendre à ce que le général Gaines eût fondé cette demande d'une plus grande quantité de forces militaires sur des raisons évidemment incompatibles avec l'obligation de cette règle.

Si le Mexique insultait notre pavillon national, envahissait notre territoire ou troublait nos citoyens dans les possessions légales qui leur sont garanties par les traités, alors le gouvernement américain devra repousser immédiatement l'insulte, et en exiger une réparation prompte et

éclatante. Mais il ne paraît pas que le Mexique ait commis à notre égard des offenses de cette nature, ou que le général Gaines croie qu'elles aient été commises.

Je suis bien respectueusement votre obéissant serviteur.

Signé ANDREW JACKSON.

A S. E. N. Carmon, le gouverneur de Tennessée.

P. S. Avant de fermer cette lettre, j'ai reçu les documens que le secrétaire *ad interim* de la guerre croyait m'avoir remis. A. J.

N° XXVI.

Note de M. Gorostiza en réponse à la précédente.

Le soussigné a senti immédiatement toute l'importance du document rapporté par M. le ministre des affaires étrangères dans sa note du 31 août, et dont il a déjà eu le plaisir d'envoyer une copie à son gouvernement. Son contenu sera donc bientôt connu au Mexique, et le gouvernement du soussigné pourra alors apprécier aussi, comme elle le mérite, la force de la doctrine internationale développée dans cette lettre par le président des États-Unis, et l'équité avec laquelle il tâche d'appliquer cette doctrine aux circonstances actuelles.

Indépendamment même de tout ceci, le simple fait de la désapprobation formelle exprimée par le président au sujet de la réquisition du général Gaines serait suffisant en lui-même dans l'idée du soussigné pour qu'on en reçût la nouvelle au Mexique avec une satisfaction toute particulière, la réunion de tant de troupes américaines sur la fron-

tière même du Texas, quoique parfaitement légale tant qu'elles resteront dans les limites reconnues des États-Unis, ne pouvant que donner avec le temps beaucoup d'inquiétudes et de craintes sur ce qui pourrait en résulter. La plus naturelle de ces inquiétudes eût été inspirée par ce motif, que les agens secrets du Texas auraient fini par organiser une désertion progressive en faveur des rebelles. Qui pourrait nier un instant la possibilité d'une semblable supposition, si l'on considère l'exaltation du moment et les occasions fournies par la facilité de l'exécution dans ces lieux. Mais plus l'esprit et la teneur même de la lettre du président au gouverneur du Tennessée sont recommandables, et plus ses résultats seront puissans pour maintenir une neutralité stricte et positive de la part des États-Unis pendant les troubles du Texas. Aussi est-ce avec une peine infinie que le soussigné se voit forcé de dire qu'il ne partage pas l'opinion énoncée par M. Forsyth à la fin de sa note du 31 du mois dernier; en effet, pour que le ministère des affaires étrangères eût été délivré de l'obligation de répondre aux notes du soussigné, en date du 28 juillet et du 4 août, il serait nécessaire au moins qu'il se trouvât dans la lettre du président quelques mots qui résolussent directement la question qui faisait le sujet de ces notes. Mais le soussigné, malgré tout son désir, n'a pu rien y trouver de cette nature. Il est vrai que, dans sa lettre, le président désapprouve la réquisition faite par le général Gaines, le 28 juin, et les raisons sur lesquelles il fondait cette demande; il est vrai encore qu'il désapprouve aussi le gouverneur de Tennessée d'avoir regardé comme valide l'ordre du département de la guerre du 4 mai; mais ceci veut-il dire aussi que le président retire ou qu'il retirera au général Gaines l'autorisation qu'il lui donna le 4 mai, et qu'il

lui confirma le 11 juillet, d'avancer jusqu'à Nacogdoches avec ses troupes? Si M. Forsyth peut faire au soussigné une réponse affirmative sur ce point, le soussigné se reconnaîtra pleinement satisfait, et conviendra qu'en effet il n'y a aucune nécessité pour que M. Forsyth s'occupe encore une fois de ces notes.

Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à l'honorable M. John Forsyth, ministre des affaires étrangères des États-Unis, l'assurance de sa considération très-distinguée.

Signé M. E. de GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

Philadelphie, ce 3 septembre 1836.

N° XXVII.

Note adressée au ministère des affaires étrangères.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE AUX ÉTATS-UNIS.

Philadelphie, ce 10 septembre 1836.

Mon cher Monsieur,

Après avoir lu dans l'*Intelligencer* d'hier une lettre de Nacogdoches datée du 4 août dernier, il n'a pu me rester malheureusement que peu de doutes touchant la violation du territoire du Mexique par les troupes des États-Unis, d'autant plus que la suite de cette lettre ne fait que confirmer le même fait rapporté déjà par plusieurs autres lettres arrivées à Philadelphie, à ce qu'on ma assuré, et da-

tées du même lieu le 16 et le 20 juillet. Celle que le *Globe* publia le 25 août, et que j'ai envoyée au ministère des affaires étrangères avec ma note du 26, était du 23 juillet, si je ne me trompe pas.

Il paraît donc que les premières troupes qui envahirent et occupèrent Nacogdoches furent trois ou quatre des compagnies de dragons de l'Arkansas, et que pour y aller ils n'eurent pas besoin de passer la Sabine. Il paraît que depuis lors ce poste fut renforcé par quelques compagnies d'infanterie qui faisaient partie du corps commandé par le général Gaines. Si ceci est vrai, et si le département de la guerre n'a reçu à ce sujet aucune dépêche de cet officier, il faut que quelque partie de sa correspondance se soit égarée.

De toutes manières, Monsieur le Ministre, vous devez vous apercevoir qu'à présent plus que jamais je dois désirer une réponse à mes notes du 28 juillet et du 4 août. La résolution du président va, selon moi, fixer la nature des relations à venir entre les deux pays; et si, contre toutes mes espérances, elle était opposée aux droits du Mexique, elle décidera nécessairement aussi de l'existence d'une mission dont je me sens si honoré.

Mais, je le répète, je ne pense pas qu'il en sera ainsi. Le langage dont s'est servi le président dans sa lettre du 6 août, au gouverneur du Tennessée, est si franc, si généreux et si amical envers le Mexique, et les principes qu'il y professe sont si justes et si équitables, que ce serait certainement lui faire une injure gratuite que de supposer un seul instant qu'il eût pu agir d'une autre manière quand l'affaire eût été mille fois plus importante. Loin de moi une telle idée : si, alors qu'il était uniquement question d'une mesure qui pouvait donner lieu simplement à des soupçons de partia-

lité en faveur des Texiens, le président des États-Unis s'est empressé d'exprimer sa désapprobation, par respect pour les traités qui liaient les États-Unis au Mexique, *et parce que cet état ne leur avait manqué en rien jusqu'à ce jour*, quels motifs n'aurons-nous pas maintenant d'être certains que le président fera retirer de Nacogdoches les troupes qui ont violé le territoire mexicain contrairement à tous les principes du droit international, et qu'il retirera ensuite au général Gaines une autorisation qui, entre ses mains, ne peut que devenir une source de calamités pour les deux républiques? Vous pensiez sans doute comme moi, Monsieur le Ministre, quand en m'envoyant, le 31 août, la lettre du président, vous m'assuriez que son contenu était suffisant pour répondre d'une manière satisfaisante à mes notes. Et votre opinion, Monsieur le Ministre, est à présent, comme elle a toujours été, de grande importance pour moi.

Je profite de cette occasion pour vous réitérer l'assurance de ma considération distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, etc., etc.

N°. XXVIII.

Note officielle de M. de Gorostiza au ministère des affaires étrangères au Mexique.

Le 23 du mois dernier, j'eus avec M. Forsyth une longue conférence, dans laquelle, pour la première fois, il m'avoua

enfin qu'on avait appris indirectement que quelques troupes des États-Unis étaient à Nacogdoches. Dans cette même entrevue, il me lut aussi quelques fragmens de deux lettres écrites, le 4 septembre, par le président Jackson au général Gaines, sur le mouvement projeté. Vous les trouverez ci-jointes sous le numéro 1, et vous y verrez que, non-seulement cet homme permet au général Gaines de s'avancer en certains cas sur Nacogdoches, mais qu'il l'autorise encore à poursuivre et à saisir les Indiens qui pourraient vouloir attaquer les frontières des États-Unis, et à choisir ensuite où il le jugera à propos une position sur le territoire mexicain. Et tout cela en invoquant à chaque instant le droit des gens qu'il veut fouler aux pieds, en ayant sans cesse à la bouche le mot de neutralité sans vouloir la garder. Je dois ajouter ici que je protestai immédiatement contre de tels principes, niant que le Mexique eût jamais pensé à se servir des Indiens pour attaquer les États-Unis, demandant enfin avec instance qu'on répondît à mon ultimatum, et donnant au ministre des affaires étrangères l'assurance que si l'on ne me faisait pas une réponse satisfaisante, je me verrais dans la triste nécessité de demander mes passeports. M. Forsyth me dit alors qu'il était nécessaire pour cela d'attendre l'arrivée du président, qui devait être de retour à Washington pour le 1^er^ octobre. J'y consentis. Peu après il me dit que le seul but de l'occupation de Nacogdoches avait été de prévenir l'attaque des frontières, qui, selon les avis reçus par le gouvernement américain, se préparait sourdement de la part des Indiens du Mexique, à l'instigation de ce gouvernement. « En effet, » ajouta le ministre des affaires étrangères, « vous ne nierez » pas que si le Mexique tenait une telle conduite, il man» querait aux traités et au droit des gens, et qu'il donnerait

» aux États-Unis le droit de se défendre, s'il était néces-
» saire, jusque sur le territoire mexicain. » Je lui répondis à ceci, que, dans cette hypothèse, il était hors de doute que le Mexique manquerait à ses engagemens, et que les États-Unis auraient un juste motif même pour nous déclarer la guerre, si nous ne pouvions leur donner satisfaction; mais que je soutenais que le Mexique n'avait jamais pensé à jeter sur le territoire américain les Indiens qui lui sont soumis; que mon gouvernement se respectait trop pour employer des armes si peu légales; que pour le prouver j'étais prêt dès ce moment, si l'on voulait envoyer immédiatement aux troupes de Nacogdoches l'ordre de repasser sur-le-champ la Sabine, à donner par écrit au gouvernement des États-Unis, au nom du mien, les assurances les plus positives sur l'emploi supposé de ces Indiens, et à remettre immédiatement aussi une copie de cette communication au général Urrea pour sa propre information. M. Forsyth me dit alors qu'il vaudrait mieux commencer par là; mais je m'y refusai nettement, lui faisant observer que « cela au-
» rait l'air alors d'une concession de notre part, pour ob-
» tenir ensuite ce que nous réclamions comme un acte de
» justice, et que si je lui faisais cette proposition, ce n'é-
» tait pas que je la crusse nécessaire, mais simplement
» pour tranquilliser le président sur cette calomnie des
» Texiens. » M. Forsyth me répondit qu'il en ferait part au président.

Le 24, il me fit appeler pour me lire le rapport qu'il avait préparé pour le président au sujet de notre conférence du jour précédent, et je le reconnus comme étant *substantiellement exact*, pourvu qu'il me fût permis d'ajouter une explication des points qui, suivant ma manière de voir, n'étaient pas expliqués d'une manière assez

claire. Vous trouverez également le rapport de M. Forsyth sous le N° 2.

Signé : M. E. DE GOROSTIZA.

Au ministre chargé des affaires étrangères au Mexique.

Dieu et la liberté ! — Washington, ce 4 octobre 1836.

Documens dont il est fait mention dans la lettre précédente.

N° 1.—Fragmens de deux lettres du président Jackson au général Gaines, telles qu'elles ont été remises par le ministre des affaires étrangères au ministre mexicain.

Le président, dans sa lettre au général Gaines, en date du 4 septembre 1836, dit que les États-Unis devant garder la plus stricte neutralité dans la lutte engagée au Texas, c'est au général Gaines, en sa qualité de commandant des forces des États-Unis sur cette frontière, à veiller à ce que cette neutralité fût observée et maintenue. C'est un des devoirs du Mexique d'empêcher les Indiens qui sont sur son territoire d'attaquer les citoyens des États-Unis ; et si le Mexique ne voulait ou ne pouvait accomplir ce devoir, les États-Unis sont autorisés, par la loi des nations et par le droit de leur propre défense, de l'accomplir pour le Mexique. Si le général Gaines est convaincu que les Indiens qui troublent la paix de la frontière américaine reçoivent aide ou protection sur le territoire mexicain, il est à croire que le Mexique ne pourra s'offenser, si les États-Unis prennent les mesures les plus promptes et les plus décisives pour punir ces Indiens, et les priver des moyens de poursuivre leurs desseins injustes contre la vie et les propriétés

des citoyens américains. Pour remplir ce but, le général Gaines devra prendre la position avancée qu'il jugera la plus favorable pour protéger la frontière, et il est autorisé à poursuivre les Indiens partout où il pourra les joindre, sans s'inquiéter des limites mexicaines ni de celles que réclament dans ce moment-ci les Texiens. Le général Gaines doit sans doute apporter le plus grand soin dans l'examen des preuves évidentes qui doivent justifier un acte d'une telle importance ; les troupes des États-Unis ne doivent occuper un poste avancé sur le territoire mexicain que si cela devient absolument nécessaire, si la paix de la frontière est effectivement troublée, ou bien s'il y a certitude morale que les Indiens font des préparatifs dans ce but, et qu'ils puisent leurs ressources sur le territoire mexicain. Si le général Gaines acquiert la preuve que les Indiens, après avoir commis des hostilités, se réfugient sur le territoire mexicain, ou qu'ils en retirent de quelque autre manière les moyens d'exécuter leurs desseins barbares, il devra, sous sa responsabilité, en qualité de commandant des forces chargées de défendre la frontière des États-Unis, poursuivre et forcer ces Indiens partout où il pourra les rencontrer. Le président finit en avertissant le général Gaines de n'entretenir avec les chefs du Mexique ou du Texas d'autres relations que celles qu'on lui a indiquées dans les instructions qu'il a reçues ou qu'il recevra du gouvernement des États-Unis. Le général Gaines sait que les Mexicains ont déjà imputé à la présence de ses soldats leur défaite à la bataille de San-Jacinto, et, quoique nulle accusation ne puisse être plus mal fondée, sans doute, le seul fait d'une telle accusation démontre la nécessité d'une conduite prudente de la part du général Gaines.

Dans sa seconde lettre, écrite aussi le 4 septembre 1836,

le président, outre ce qu'il avait dit dans la première, ordonna au général Gaines, que si les Indiens avaient pris décidément une attitude hostile, favorisés et aidés dans leurs desseins par le général mexicain, il marchât de suite avec toutes ses troupes jusqu'à Nacogdoches ou quelque autre point qu'il jugerait le plus commode pour veiller à la défense de la frontière, et opérer avec succès contre les Indiens ainsi rassemblés après les premières hostilités contre les États-Unis. Le général Gaines est déjà instruit des intentions du président à l'égard du droit de défense que possède l'Union si le Mexique manque aux engagemens qui lui sont imposés par le traité, de maintenir les Indiens en paix envers les citoyens des États-Unis. Les États-Unis désirent garder leur neutralité, et l'autorisation donnée au général Gaines pour occuper un poste plus avancé que les limites de l'Union est fondée sur la nécessité qu'il y a de le faire pour protéger la frontière. Si le général Gaines apprend qu'il est faux que le général mexicain ait excité les Indiens à faire la guerre aux États-Unis et que ces Indiens sont disposés à rester en paix, il retirera immédiatement ses troupes de Nacogdoches et les ramènera à son camp sur la Sabine; mais si ces nouvelles se vérifient, il appellera sous les drapeaux les mille volontaires organisés dans l'Arkansas, et le même nombre organisé aussi dans le Missouri, suivant le dernier acte du congrès, et il marchera avec toute sa division sur Nacogdoches ou sur tout autre point d'où il puisse également protéger la frontière et réprimer les hostilités des Indiens de ce côté.

Si le Mexique, dit enfin le président, sans égard aux obligations de son traité avec les États-Unis, excite les Indiens à leur faire la guerre, il ne pourra se plaindre si les troupes américaines emploient les moyens les plus

prompts et les plus énergiques pour leur propre défense, ou s'ils occupent une partie du territoire mexicain, ayant rendu par sa conduite cette démarche nécessaire pour prévenir les maux dont elle pourrait être la source. Le général Gaines devra se laisser guider par sa propre prudence pour les informations qu'il doit obtenir, ayant toujours devant les yeux la position neutre des États-Unis à l'égard des parties belligérantes dans le Texas, ainsi que les obligations du traité par rapport aux autorités mexicaines.

N° 2. — Copie *informelle* pour M. de Gorostiza.

Département des affaires étrangères. Washington, ce 23 septembre 1836.

Suivant les instructions du président, j'ai eu ce matin une entrevue avec M. de Gorostiza.

. . . . . .

J'insistai auprès de M. de Gorostiza sur ce qu'il paraissait, par les lettres adressées au général Gaines par un de ses officiers subalternes, qu'une partie des troupes américaines étaient à Nacogdoches. Je lus à M. de Gorostiza quelques passages des lettres du 4 septembre, envoyées par le président au général Gaines au sujet des insultes que l'on appréhende de la part des Indiens de ce pays, et ses ordres positifs à cet officier de ne pas pénétrer sur le territoire mexicain; ou au cas qu'il y eût déjà pris position, de se retirer immédiatement, à moins que les hostilités n'eussent effectivement commencé, ou qu'il y eût des preuves indubitables qu'on projetât une invasion ou qu'on fît des préparatifs. A cet effet, M. de Gorostiza nia complètement que le Mexique pût avoir l'intention ou le désir de pousser

les Indiens à violer le territoire américain. Il protesta contre l'autorisation discrétionnelle donnée au général Gaines de demeurer sur le territoire mexicain, assurant que si cet officier restait *plus long-temps* dans cette position, il se verrait dans la pénible nécessité d'abandonner la mission extraordinaire qui lui avait été confiée, et de s'en retourner vers son gouvernement. M. de Gorostiza n'a pas nié le droit qu'avaient les États-Unis, si le fait était certain, de prendre sur eux la défense de leurs frontières, et de pénétrer sur le territoire du Mexique, qui, dans ce cas, aurait manqué à ses devoirs, suivant la loi des nations et les stipulations des traités. Je fis observer à M. de Gorostiza que, sous ce point de vue, il n'y avait aucune discussion entre les deux gouvernemens; que la seule question était l'existence même du fait; que peu de jours suffiraient pour l'éclaircir, et qu'il devait s'apercevoir, par les ordres du président, que les troupes des États-Unis se retireraient aussitôt qu'on saurait la vérité sur les rapports qui avaient motivé cette démarche.

M. de Gorostiza proposa d'envoyer lui-même au général Urrea une note de ce qu'il avait dit sur cette affaire, et de se gouverner (*to abide*) sur sa réponse, étant bien assuré qu'il nierait positivement la vérité de l'accusation faite contre les Mexicains; et que non-seulement il donnerait des preuves qu'on n'avait ni cherché ni permis l'intervention des Indiens dans la guerre ou dans les hostilités contre les États-Unis contre la foi des traités, mais aussi qu'on ne le ferait en aucun cas.

L'entrevue se termina enfin par la demande que je fis à M. de Gorostiza d'informer son gouvernement de ce que je venais de lui communiquer. A l'égard de sa proposition de s'adresser au général Urrea, je ne devais lui répondre

qu'après avoir consulté le président, qui devait revenir à la ville dans quelques jours.

Signé JOHN FORSYTH.

Ayant examiné la note précédente, à la demande du ministère des affaires étrangères, je l'ai trouvée parfaitement exacte.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

N° XXIX.

Note de M. de Gorostiza à M. Forsyth, datée de Washington, le 27 septembre 1836.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE DU MEXIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Mon cher Monsieur,

J'ai relu le rapport que vous avez écrit pour le président sur notre conférence du 23, et je l'ai encore une fois trouvé substantiellement exact. Je crois cependant un éclaircissement nécessaire pour éviter à l'avenir toute mésintelligence. Ainsi, Monsieur, je tombai d'accord avec vous sur le principe général; je convins en outre que ni le gouvernement mexicain, ni aucun de ses officiers, par ses ordres, ne pourraient jamais employer, pour contenir le Texas, les armes des Indiens sans compromettre jusqu'à un certain point la sécurité de la frontière des États-Unis, la vie et les propriétés de leurs habitans; que par conséquent si quelque jour ce fait se réalisait (ce qui me paraissait d'ailleurs impossible), et que les Indiens, à la suggestion

du gouvernement ou des agens mexicains, attaquaient ou envahissaient le territoire des États-Unis, je tombai également d'accord avec vous que, dans cette supposition, le Mexique aurait manqué au devoir qu'il s'était imposé par l'art. 33 du traité existant, et qu'il aurait outre cela violé les principes les plus évidens de la loi des nations; qu'alors donc, et *seulement alors*, « les États-Unis pourraient avoir le droit, selon moi, après avoir chassé les Indiens, d'occuper momentanément avec leurs troupes, sur le territoire mexicain, une position qui les mît à couvert de toute agression semblable et immédiate, jusqu'à ce que le Mexique eût donné satisfaction pour le passé, et des garanties suffisantes pour l'avenir. » Mais je répète que tout ceci reposait sur une simple supposition.

Quant à ce qui regarde la communication que j'ai proposé d'envoyer au général Urrea aussitôt que le président aurait ordonné que les troupes évacuassent le territoire du Mexique qu'elles ont envahi, *et pas avant*, elle consistera uniquement dans une copie de la note que j'écrirai à ce sujet à mon gouvernement, pour lui faire part des assurances que j'ai données en son nom au gouvernement des États-Unis sur l'emploi possible des Indiens de la frontière. Voilà ce que j'eus l'honneur de vous dire à cette conférence, et je vous y témoignai ensuite que si je parlais alors d'écrire au général Urrea, ce n'était pas pour demander ou pour nécessiter sa coopération dans cette affaire, mais parce que je croyais qu'il pouvait convenir de toute manière, qu'on lui envoyât, par la voie de Panzacola et de Matamoras, la nouvelle de mon arrangement avec le gouvernement de l'Union, sans attendre qu'on lui en donnât avis du Mexique. Sa réponse à ma communication ne pourra donc être qu'un accusé de réception; et, par cette

raison, je n'ai jamais pu penser à me laisser guider par elle d'aucune manière. Je crois connaître suffisamment les principes et les intentions de mon gouvernement pour prendre, sans crainte, sur moi la responsabilité que cette affaire peut amener.

Je prends, M. le ministre, cette occasion de réitérer à votre seigneurie l'assurance de ma considération distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. John Forsyth, ministre des affaires étrangères des États-Unis.

N° XXX.

Note de M. Dickins à M. Gorostiza.

Ministère des affaires étrangères. Washington, le 28 septembre 1836.

Le soussigné, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, a l'honneur d'avertir M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, que sa communication, datée d'hier, a été reçue quelque temps après que M. Forsyth était parti pour la Géorgie. Au retour du président, on lui en rendra compte.

Le soussigné renouvelle à M. Gorostiza l'assurance de sa haute considération.

Signé ASBURY DICKINS.

A son excellence don Manuel E. de Gorostiza, etc., etc.

N° XXXI.

Note adressée au ministère des affaires étrangères.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE DU MEXIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Washington, ce 1er octobre 1836, 10 heures du soir.

Mon cher Monsieur,

Je viens de lire avec indignation dans les journaux de la Nouvelle-Orléans qui me sont remis à l'instant une proclamation du général Houston qui confirme tous mes soupçons et réalise toutes mes craintes. Dans cette proclamation, le général Houston, se donnant le titre de président du Texas, et sous prétexte que *quelques Indiens* lui avaient rapporté que *d'autres Indiens*, unis aux Mexicains (qui cependant n'avaient pas quitté Matamoras), allaient attaquer Nacogdoches, ordonne qu'on appelle aux armes les milices de plusieurs comtés voisins, *pour soutenir les troupes des États-Unis qui garnissent ce point, jusqu'à ce que le général Gaines leur envoie des renforts*. Il prévenait aussi les officiers de ces milices qu'à mesure qu'ils arriveraient à Nacogdoches, *ils eussent à se présenter au commandant des troupes des États-Unis, et à se mettre à sa disposition*. Et quoique je ne puisse me persuader cependant que le général Houston soit fondé le moins du monde à compter sur la coopération des troupes américaines en faveur de la rébellion du Texas, je ne puis cependant conclure autre chose de ce document rempli d'impudence, sinon qu'il a pour but de le faire croire, pour tromper sans doute, par une telle

déception, les aventuriers qu'il commande. Et bientôt, une fois que les volontaires du Texas auront fraternisé avec les troupes des États-Unis, combien ne leur sera-t-il pas facile, après cela, d'aller ensemble au combat quand les Mexicains se présenteront! Le moindre incident servira de prétexte, et le général Houston ne manquera certainement pas d'en faire naître.

Par ce nouveau motif, et le président étant aujourd'hui arrivé à Washington, je viens encore une fois demander que M. le ministre *ad interim* des affaires étrangères sollicite auprès de son Excellence, et le plus tôt qu'il lui sera possible, une résolution finale et explicite sur le seul objet de mes notes du 28 juillet, du 4 août, et des 10 et 27 septembre. La violation du territoire mexicain par les troupes des États-Unis étant un fait malheureusement consommé, chaque minute qui s'écoule sans réparer une injure si sérieuse blesse plus profondément l'honneur, les droits et les intérêts de la nation que j'ai l'honneur de représenter.

Je profite de cette occasion pour réitérer à M. le ministre *ad interim* des affaires étrangères l'assurance de ma considération distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

N° XXXII.

Note de M. Gorostiza à M. Dickins.

LÉGATION EXTRAORDINAIRE DU MEXIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Washington, ce 10 octobre 1836.

Mon cher Monsieur,

L'honneur et les droits de ma patrie sont si gravement compromis par la violation de son territoire et par l'occupation de Nacogdoches par les troupes américaines, que lors même que je devrais perdre de ma considération, je me vois aujourd'hui forcé de vous rappeler que le ministère des affaires étrangères m'a promis qu'on répondrait à mes notes du 28 juillet et du 4 août aussitôt que le président serait de retour à Washington. Heureusement que le président des États-Unis a une ame élevée qui saura apprécier les motifs de l'anxiété bien naturelle qui m'agite dans cette occasion. Veuillez donc, M. le ministre, le lui témoigner ainsi en mon nom.

Je profite de cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. Asbury Dickins, etc., etc.

N° XXXIII.

Note du département des affaires étrangères à M. de Gorostiza.

Le soussigné, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, a rendu compte au président de la communication adressée au soussigné, le 4 août, par M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine; il a mis en même temps sous les yeux du président les autres communications envoyées depuis la même affaire, ainsi que le mémorandum de M. Forsyth et les éclaircissemens de M. de Gorostiza sur la conférence du 23 du mois dernier. La note de M. de Gorostiza, du 28 juillet, avait été antérieurement remise au président, à l'Hermitage.

Le soussigné a l'ordre d'informer M. de Gorostiza que le président a pris en considération la demande que le gouvernement mexicain a faite, par l'organe de M. de Gorostiza, de faire retirer au général Gaines les instructions qu'on lui avait données pour occuper pendant quelque temps un poste sur le territoire précédemment réclamé (*heretofore claimed*) par le Mexique, au cas où cette occupation serait jugée nécessaire pour la protection de la frontière des États-Unis.

Par l'article 33 du traité entre les États-Unis et le Mexique, chaque partie contractante s'était imposé l'obligation d'empêcher par la force toute incursion des Indiens résidant sur son territoire contre les habitans de l'autre. Or, il est bien connu qu'aujourd'hui le Mexique ne peut accomplir la partie de ce traité qui le regarde. Les États-Unis

sont donc tenus à remplir un double devoir; ils doivent à la fois empêcher que leurs Indiens ne fassent invasion dans le Texas, et que ceux du Texas ne pénètrent dans les États-Unis. Son premier devoir, suivant le traité, est de faire respecter le Mexique ; le second, de protéger le peuple des États-Unis, auquel le gouvernement doit avant tout sûreté et protection. Et si alors, le Mexique se trouvant dans l'impossibilité d'accomplir le traité en ce qui le regarde, il devient nécessaire que les États-Unis occupent une portion contiguë du territoire mexicain pour pouvoir remplir ce devoir, cette nécessité donne à l'Union le droit de le faire.

Il est vrai que le Mexique peut libérer les États-Unis de l'obligation qui leur est imposée vis-à-vis de lui-même, et que l'opposition seule de ce gouvernement, exprimée par l'organe de M. de Gorostiza au sujet du passage de la frontière par les troupes des États-Unis, dans le but de réprimer les invasions des Indiens américains contre les habitans du Mexique, diminue à un tel point l'obligation mutuelle imposée par ce traité, qu'elle délivre réellement les États-Unis de cette obligation, et leur ôte ainsi le droit de passer la frontière avec cette intention.

Mais le droit qui résulte pour les États-Unis de leurs obligations envers leurs propres citoyens reste, comme cette obligation elle-même, dans toute sa force. Sur ce droit, le Mexique ne peut en rien intervenir, le modifier ni le remettre. Il est fondé sur le grand principe de notre propre conservation, sur ce principe qui constitue le premier et le plus grand devoir de tous les états, comme il forme l'essence même de la loi des nations. L'impossibilité où se trouve le Mexique d'empêcher les Indiens de son territoire d'envahir les propriétés des citoyens amé-

ricains dans le cas où la frontière deviendrait le théâtre de pareilles hostilités, et le caractère barbare des Indiens dans leur manière de faire la guerre, sans respecter les droits des nations, ni ceux de l'humanité, obligent impérieusement les États-Unis à adopter d'autres moyens pour la protection de leurs citoyens. Quels doivent être ces moyens : cela dépend entièrement de la nature du danger. S'il exige l'occupation temporaire de quelques postes au-delà de la frontière, le devoir de la propre conservation donne le droit de le faire. Il n'y a besoin d'aucune autre justification; la nécessité seule est suffisante. Ce serait le dernier motif de plainte que pût alléguer le Mexique, parce que ce serait le résultat du défaut d'accomplissement par lui des stipulations du traité, et parce que les États-Unis ne feraient alors que remplir les obligations que le Mexique lui-même s'était imposées. Il semblerait au contraire que le Mexique dût se féliciter de ce que les États-Unis avaient trouvé le moyen d'éviter les maux dont il devait encourir la responsabilité par le fait seul de l'impossibilité où il se trouvait de les empêcher. Telles sont les résolutions adoptées par le président après un examen attentif des obligations imposées par le traité, des principes de la loi des nations appliqués à cette affaire, et de ses propres devoirs dans de telles circonstances. Toutes les instructions données au général Gaines l'autorisent uniquement à une occupation d'une nature telle qu'on puisse seulement la considérer comme une mesure nécessaire de défense; et ces instructions, qui doivent guider lui ou son successeur, sont fondées sur les principes que nous avons cités. On les a prévenus de ne pas avancer sur le territoire réclamé par le Mexique, et de se retirer sur-le-champ au cas où ils se seraient avancés; à moins que les Indiens ne fussent en hos-

tilité actuelle contre les citoyens des États-Unis, ou qu'il y ait des preuves évidentes que les mêmes Indiens se préparent dans leur pays à attaquer le nôtre.

Le président, pour remplir les devoirs de haute confiance que le peuple des États-Unis a mis entre ses mains, ne peut retirer ces instructions avant d'avoir acquis la certitude qu'il n'existe plus de danger.

Si le Mexique était en état de pouvoir contenir les Indiens du territoire jusqu'ici occupé par lui, ces instructions n'auraient pas été nécessaires et n'auraient pas été données. Le président se serait reposé sur la foi du traité, et le Mexique devrait empêcher les malheurs que le président regarde aujourd'hui comme de son devoir de prévenir.

A l'égard de la concession très-bornée de M. de Gorostiza quant aux droits des États-Unis, personne sans doute ne pourra nier que, s'il existait effectivement quelqu'une des circonstances malheureuses au-devant desquelles on a voulu aller par les instructions données au général Gaines, personne, dis-je, ne pourra nier que, dans ces conjonctures, et si le président en avait connaissance, il se verrait alors dans l'obligation de prendre immédiatement les mêmes mesures que le général Gaines est aujourd'hui autorisé à prendre, si ces circonstances se sont réalisées. Ce général ayant représenté que le péril était imminent, et la frontière exposée étant si éloignée du siége du gouvernement, on dut confier au chef de l'expédition le soin de vérifier l'existence de cette nécessité. En l'investissant de cette confiance, néanmoins, on a pris toutes les précautions nécessaires pour en prévenir l'abus; et toute la responsabilité morale et publique, conforme à l'importance des suites qui peuvent résulter de l'emploi de cette confiance, est engagée dans l'usage qu'il en fera. On examinera

sa conduite; et le soussigné est autorisé à assurer à M. Gorostiza que le président ne dissimulera pas la moindre faute dans l'accomplissement des instructions qui lui ont été données par son gouvernement. Outre ces instructions, le commandant général en a reçu d'autres qui lui enjoignent de respecter scrupuleusement les droits du Mexique à l'égard du traité, et d'observer la plus stricte neutralité dans la lutte entre le Mexique et le Texas.

Quoique cela soit certainement inutile, pour plus de sécurité néanmoins on préviendra particulièrement le général Arbuckle, successeur du général Gaines dans le commandement de la frontière occidentale, qu'il ait à se régler sur ces instructions.

Le soussigné ne peut dire à M. de Gorostiza s'il y a actuellement à Nacogdoches ou sur le territoire ci-devant réclamé par le Mexique, quelques divisions de troupes américaines. M. Forsyth, dans la conférence du 23 du courant, a informé M. Gorostiza que, par une lettre d'un des officiers subalternes du général Gaines à ce général, on apprenait qu'un corps de troupes des États-Unis marchait sur Nacogdoches. Il paraissait également certain d'après les informations du département de la guerre, qu'elles y étaient le 4 du mois dernier; mais on n'a reçu aucune communication depuis que le président a donné les instructions conditionnelles touchant la retraite ou le séjour des troupes sur ce point. Cependant M. de Gorostiza est prévenu que jusqu'à ce qu'il arrive d'autres nouvelles, qu'on attend bientôt, on ne peut lui donner une réponse positive sur cette affaire. Le président lui fera savoir si le général Gaines ou son successeur, conformément aux instructions conditionnelles qu'on leur a données, se seront crus autorisés à retirer les troupes.

A l'égard de l'assurance donnée par M. Gorostiza dans la conférence avec M. Forsyth, que les Indiens n'avaient pas été et ne seraient pas employés par le Mexique, ou à son instigation par les officiers mexicains, dans la guerre du Texas, ou pour insulter la frontière des États-Unis, le soussigné a l'ordre d'informer M. de Gorostiza que c'est avec la plus vive satisfaction que le président l'a accueillie. Le général Gaines avait reçu et communiqué au président des informations toutes contraires; et le président, sans en admettre aveuglément la nécessité, avait cru convenable de dicter des mesures de précaution contre le danger qu'elles faisaient craindre. En conséquence, il ordonna au général Gaines, s'il était vrai que les officiers mexicains excitassent les Indiens à insulter la frontière américaine, d'appeler immédiatement sous les drapeaux les volontaires autorisés par la dernière loi du congrès, et de marcher avec toutes ses troupes sur Nacogdoches, le poste le plus favorable pour défendre la frontière et pour mettre fin à toutes les hostilités des Indiens contre elle. Le successeur du général Gaines sera immédiatement informé des assurances de M. Gorostiza; et le président ne peut douter un seul instant que ces assurances n'aient été données avec une connaissance parfaite des intentions du gouvernement mexicain, et il y a la confiance la plus absolue. M. Gorostiza en conviendra sans doute; mais quoique la résolution libérale du Mexique, de ne pas employer les Indiens dans la guerre du Texas, diminue singulièrement le danger de voir troubler la paix de la frontière, cependant comme le Mexique n'est pas actuellement dans une position à pouvoir empêcher que les Indiens n'attaquent les États-Unis, cette assurance de M. Gorostiza, quoique très-satisfaisante n'est pas en elle-même suffisante pour faire contremander

les mesures dictées par le président pour repousser des hostilités indépendantes de la volonté du Mexique.

Le président a toujours donné les plus grandes preuves du désir qu'il avait de procéder dans cette affaire avec tout le respect dû aux droits du Mexique. Quand on envoya les premières instructions au général Gaines, on croyait que le danger était beaucoup trop pressant pour donner aux deux gouvernemens le temps nécessaire pour se mettre préalablement d'accord sur ce point; cette considération, néanmoins, fit donner à M. de Gorostiza par ordre du président toutes les explications et toutes les assurances que l'occasion exigeait ou qui étaient dues aux relations amicales entre les deux pays, le président ne doutant point que cette démarche ne satisfît pleinement le Mexique, par la confiance qu'inspire la bonne foi reconnue des États-Unis.

C'est avec bien de la peine que le président a reconnu qu'il s'était trompé dans ses espérances. Cependant, il est persuadé que le gouvernement mexicain cessera de voir dans la mesure contre laquelle M. de Gorostiza a reçu ordre de protester quelque motif raisonnable de mécontentement, quand il sera plus complètement convaincu des motifs et du but de cette mesure, de son caractère restreint, temporaire et purement défensif, ainsi que des ordres envoyés dernièrement de respecter les droits du Mexique, conformément au traité, et de conserver la neutralité la plus stricte.

Le soussigné profite de cette occasion pour offrir à M. de Gorostiza de nouvelles assurances de sa considération très-distinguée. *Signé* ASBURY DICKINS.

A son excellence M. de Gorostiza, etc., etc.

Département des affaires étrangères. Washington, ce 13 octobre 1836.

N° XXXIV.

Note de M. de Gorostiza adressée au ministère des affaires étrangères des États-Unis.

Le soussigné, etc., s'est aperçu avec le chagrin le plus profond, par la note qui vient de lui être adressée par l'honorable M. Asbury Dickins, en date du 13 du courant, que le président, se fondant uniquement sur le principe de la défense personnelle, n'a pas cru devoir écouter les justes réclamations du soussigné sur la violation du territoire mexicain par les troupes du général Gaines, et qu'au contraire il persiste dans son intention de maintenir le droit qu'il croit avoir de le violer encore à l'avenir, quand il le jugera à propos pour la défense de la frontière des États-Unis.

Il est évident que le soussigné ne peut admettre un seul instant l'existence d'un semblable droit, parce que ce serait reconnaître que toute nation a le même droit d'occuper militairement le territoire d'un autre, sans autre prétexte que de se créer d'abord une nécessité d'agir ainsi; et parce qu'un tel droit serait une menace continuelle à la souveraineté et à l'indépendance de chacune des autres nations. Quel serait donc le peuple qui ne voudrait pas étendre et fortifier ses frontières aux dépens de celles de ses voisins, si elle voyait que le seul prétexte d'une nécessité imaginaire fût suffisant pour justifier la légalité du fait.

Il est aussi évident que le soussigné ne peut admettre non plus l'extension que le président des États-Unis donne au principe de la propre défense dans ce cas actuel. Ce principe n'en serait pas un, certainement, s'il n'était ap-

puyé, comme il doit l'être, sur la justice et la raison; s'il ne découlait, comme tous les autres principes qui forment ensemble ce qu'on appelle la loi des nations, de cette loi naturelle, que les anciens appelaient la loi de Dieu, de celle enfin qui, en même temps qu'elle, nous impose l'obligation de veiller à notre propre conservation, nous défend également de le faire au préjudice évident d'un tiers, à moins que la nécessité ne fût absolue, le danger imminent, inévitable de tout autre manière et infiniment supérieur au mal que nous serions forcés de causer. Et pourra-t-on dire, par hasard, que la violation du territoire mexicain ait eu pour cause une nécessité de cette nature, possédant ces trois conditions indispensables? Le soussigné n'a rien vu jusqu'à présent qui pût le lui faire croire.

Ce que le soussigné a vu, c'est que les hostilités supposées ou préparées des Indiens contre les frontières des États-Unis n'ont jamais existé que dans l'imagination des Texiens et de ceux qui les favorisent; en d'autres termes, que tout ce qui a été affirmé à ce sujet n'était qu'une pure invention de ces mêmes personnes, sans autre fondement que le désir injuste de nuire au Mexique; et le simple exposé des faits suffira pour démontrer cette assertion. Tant que les colons du Texas sont restés soumis aux lois du Mexique, on n'a jamais entendu dire que les Indiens pensassent à insulter la frontière des États-Unis. Il en fut de même depuis l'année 1832, où pas un soldat mexicain ne resta à Nacogdoches ou sur quelqu'autre point voisin de la frontière. On parla aussi peu des Indiens pendant tout le cours de la révolte du Texas, avant et depuis la prise de Bejar par les Texiens. Cependant arriva le mois de mars, et l'armée mexicaine, victorieuse enfin de toutes parts, passa la rivière Brazos; personne ne douta plus alors

qu'elle ne dût bientôt arriver aux bords de la Sabine. Ce fut dans cet instant-là même qu'on fit courir le bruit que 1,500 Indiens et Mexicains n'étaient plus qu'à quelques milles de Nacogdoches, mettant tout à feu et à sang, afin de décider par une imposture si grossière le général Gaines à faire marcher ses troupes du côté de la Sabine, comme il le fit en effet. Mais la bataille de San-Jacinto ayant tiré les Texiens du danger qui les menaçait, les Indiens disparurent comme lui. Le général Gaines, qui, peu de jours auparavant, demandait des milliers de carabiniers pour pouvoir faire face à un ennemi qu'il croyait encore plus formidable, confessa alors que l'alarme avait été fausse et qu'il n'y avait aucun besoin de tels renforts. Le calme dura ensuite tant que dura parmi les Texiens l'espérance de voir le gouvernement mexicain sanctionner le traité que la force seule avait pu arracher au général Santa-Anna. Mais, à la fin de juin, on apprit que le Mexique se préparait à une nouvelle campagne, et les Indiens se soulevèrent encore une fois comme par enchantement, si l'on en dut croire les rapports des commissaires *texiens* qui s'étaient rendus à Matamoras pour y échanger quelques prisonniers, les communications du général *texien* Rusk au général Gaines, les informations données au premier par d'autres individus *texiens*, enfin les lettres du major *texien* Sterling, G. Robertson, au même général Gaines, au sujet de l'assassinat des deux blancs à Navasota. Ce fut alors aussi que le général Gaines, pour s'opposer à la principale des parties belligérantes, crut devoir rappeler encore une fois les mêmes carabiniers à cheval qu'il avait refusés après la bataille de San-Jacinto ; ce fut alors encore que la sécurité de la frontière des États-Unis demanda qu'on occupât encore Nacogdoches, quoique Nacogdoches soit à

cinquante milles de cette frontière. Veut-on rien de plus clair? Pourra-t-on dire au soussigné que le général Gaines a eu, pour faire cette démarche, des raisons qu'il n'ait pas puisées chez les ennemis du Mexique? chez ces mêmes hommes si intéressés à voir les États-Unis compromettre leur neutralité sur le territoire du Texas?

Ainsi donc, s'il n'y a jamais eu de danger, si ces rumeurs, parce qu'elles venaient de cette source, n'ont jamais dû inspirer la moindre crainte, si elles ont été reproduites plusieurs fois dans l'espace de sept mois, et autant de fois invariablement démenties par les faits, comment alors a-t-on pu y ajouter foi? Comment ce danger a-t-il pu jamais paraître *imminent?* Comment l'a-t-on qualifié *d'inévitable?* Quelle a été enfin la *nécessité* absolue qui a forcé d'invoquer, dans cette occasion, le principe de la propre défense, foulant aux pieds, comme on l'a fait en son nom, les droits les plus sacrés d'une nation amie?

Mais le président, dit M. Dickins, a dû croire aux informations que lui a données le commandant-général de la frontière, et il est prêt à le punir, s'il s'est écarté en la moindre chose de ses instructions. A tout ceci, le soussigné répond d'abord, que la partialité du général Gaines en faveur des Texiens a été si notoire, et sa crédulité si grande, depuis qu'on lui a donné le commandement des troupes sur cette frontière, que ses dépêches n'ont jamais dû être d'aucun poids auprès d'un homme aussi éclairé que le président des États-Unis, surtout depuis que le gouvernement de la Louisiane et le général Macomb ont si bien dépeint le caractère de ce général, et les influences qui dirigeaient sa conduite. Le soussigné répond en second lieu, que la punition du général Gaines, ou de quelque autre général qui dans la suite s'écarterait des ordres du

président à cet égard, ne peut en rien profiter au Mexique, le tranquilliser pour le présent, ou réparer les torts immenses qu'on lui a déjà causés, et qu'on pourra lui causer dans la suite, par l'abus qu'on a déjà fait, et qu'on pourra faire encore du pouvoir discrétionnaire que le président a donné au commandant-général de la frontière. Et en effet qu'importera au Mexique la destitution de quelqu'un de ces généraux, si l'invasion du territoire mexicain a eu lieu par sa faute; si par cette invasion on à réussi à inspirer aux Texiens une plus grande confiance; si par elle on a jeté dans leurs rangs des milliers de volontaires qui ne seraient pas entrés au Texas s'ils n'avaient cru pouvoir compter sur l'aide des soldats américains; si enfin, à l'entrée de la campagne prochaine, la prolongation de cette invasion, ou même une invasion nouvelle ramène dans le Texas les troupes des États-Unis, dont la présence seule suffirait pour produire des embarras ou des collisions qui pourraient détruire les plans les mieux combinés de l'armée mexicaine? M. Dickins conviendra avec le soussigné que son gouvernement ne peut considérer comme suffisante une garantie qui ne garantit rien de tout ce que le Mexique peut perdre par le fait même de l'occupation.

M. Dickins insinue ensuite que les dernières instructions envoyées au général Gaines étaient plus précises et plus concluantes que celles qu'il avait reçues d'abord, et que par conséquent son successeur, le général Arbuckle, pourrait avec une plus grande facilité, et en y faisant attention, mieux remplir les intentions du président. Mais, si les instructions auxquelles M. Dickins fait allusion sont les mêmes que celles contenues dans la lettre du président au général Gaines, en date du 4 septembre, le soussigné ne peut partager en rien l'opinion de M. le ministre des affai-

res étrangères. Tout au contraire, le soussigné pense que les dernières instructions laissent au commandant-général des troupes américaines mille fois plus de latitude que les premières; car au moins, dans celles-ci, on désignait le point jusqu'où devait s'étendre l'invasion, tandis que les autres donnent au général toute liberté de poursuivre, jusqu'à ce qu'il les atteigne, les Indiens qui, dans son opinion, voudraient insulter les États-Unis, lui permettant après cela de choisir une position où bon lui semblerait sur le territoire mexicain. Il est vrai que, cette fois-ci, le président ordonne au général de ne pas se laisser tromper par ceux qui pourraient vouloir lui donner des informations, et de n'agir qu'après avoir acquis la certitude morale que les Indiens *se servent*, de quelque manière que ce soit, du territoire mexicain pour réaliser leurs projets d'agression; mais n'avait-on pas dit la même chose déjà au général Gaines, seulement avec des expressions différentes. Or, on a vu combien de pareils ordres ont arrêté le général Gaines, et combien ils pourront arrêter chacun de ses successeurs, s'ils cèdent comme lui aux mêmes influences, ou s'ils se laissent surprendre par les mêmes machinations. Et cela est presque inévitable, parce que toutes les informations que reçoivent ces généraux, venant d'un pays ennemi du Mexique, leur arriveront toujours défigurées par l'envie et par la malice.

Voilà pourquoi le soussigné a protesté sans cesse, depuis qu'il a eu à répondre au mémorandum de M. Forsyth du 20 avril, contre le pouvoir discrétionnaire dont on avait investi le commandant-général de la frontière. Son expérience des hommes et des affaires lui avait fait prévoir que tôt ou tard un pouvoir semblable finirait par mettre aux mains de celui qui en était revêtu le pouvoir d'allumer à son gré

la guerre entre le Mexique et les États-Unis; et le soussigné appréciait certainement trop bien l'amitié qui unissait les deux nations pour ne pas trembler à l'idée que leurs relations dépendraient dorénavant de la volonté ou de l'erreur d'un simple individu. M. Dickins croit expliquer et disculper suffisamment tant de confiance de la part des États-Unis, en disant que la distance qui séparait le président du théâtre de la guerre ne lui permettait pas de surveiller d'aucune autre manière des événemens qui pouvaient arriver chaque jour. Mais la France était bien éloignée aussi des États-Unis, lors de la dernière mésintelligence, et bien certainement les États-Unis n'auraient pas été fort satisfaits, s'ils avaient vu qu'un amiral de la Martinique pouvait, par un seul de ses actes, rompre à son gré les négociations existantes entre les deux gouvernemens. N'auraient-ils pas dit, et avec raison, que des transactions d'une telle importance demandaient plus de sécurité et de garantie que n'en pouvait offrir un seul homme, fût-il amiral ou général?

Le soussigné cependant n'a pu faire moins que d'appeler l'attention sur la résolution où il voyait les États-Unis d'occuper Nacogdoches de toute manière; et, si ce n'était les assurances qui lui ont été données plusieurs fois par le ministre des affaires étrangères que cette mesure n'avait rien de commun avec la détermination future des limites, j'avoue que je ne saurais vraiment que penser de cette résolution. Le soussigné rappelle que cette ville de Nacogdoches a déjà été reconnue par le ministre de la guerre comme faisant partie des États-Unis, quand il donna au général Gaines l'autorisation d'avancer jusque-là. Il rappelle aussi que M. Forsyth, quand il reçut la protestation du soussigné contre une prétention si étrange, se refusa, par

ordre du président, à entrer dans aucune espèce d'explication à ce sujet. Il a pu observer aussi, tant dans les notes de ce département que dans la correspondance entre le secrétaire de la guerre, le général Gaines et quelques gouverneurs d'états, une espèce de soin constant à ne jamais désigner le territoire mexicain, au-delà de la Sabine, sous un autre nom que celui de *terrain contesté* ou un équivalent; comme si le présent traité n'eût pas mis fin aux contestations qui existaient à l'égard des limites, quand la frontière de l'ancienne Louisiane passait entre les rivières Mermento et Calcasiu, c'est-à-dire à trente ou quarante milles plus en-deçà de la Sabine! Mais toutefois le soussigné répète que les assurances qui lui ont été données sur la nature du mouvement du général Gaines lui paraissent suffisantes pour qu'il ne s'arrête pas plus long-temps à des coïncidences si étranges.

Telles furent donc les considérations qui dirigeaient le soussigné en écrivant ses notes du 28 juillet et du 4 août. Alors, comme aujourd'hui, et pour les mêmes raisons, il pensa que l'invasion du territoire mexicain par les troupes des États-Unis avait été pour le Mexique une offense purement gratuite, puisqu'il n'y avait eu ni provocation de sa part, ni excuse légitime de la part des États-Unis. Alors aussi il rendit palpables les torts immenses que cette invasion devait causer au Mexique. Alors enfin il annonça que, si le président n'écoutait pas de si justes réclamations, il se verrait dans la triste nécessité de cesser sa légation extraordinaire. Mais le soussigné s'était flatté qu'il ne serait pas obligé d'en venir à cette extrémité, parce qu'il espérait voir peser ses raisons dans la balance de l'équité, et non dans celle d'un stérile intérêt.

Malheureusement son espérance fut trompée, et la note

de M. Dickins n'en laissa plus au soussigné. Les explications qui lui sont données dans cette note, au nom du président l'ont convaincu outre cela du peu que le Mexique doit attendre des États-Unis, quand il voit sacrifier aujourd'hui ses droits les plus sacrés, ses intérêts les plus chers et les plus positifs, devant l'ombre d'un danger imaginaire. On insulte et on maltraite le Mexique par pure précaution.

Dans des circonstances si tristes, le soussigné manquerait à son devoir s'il ne faisait pas la seule démarche qui lui reste à faire comme représentant du Mexique, afin de montrer au moins qu'il ressent, dans toute son étendue, l'injure faite à sa patrie par les États-Unis; le soussigné déclare donc ici, sous sa seule et propre responsabilité, que, dès cet instant, il considère sa mission comme terminée.

En conséquence, le soussigné prie M. Dickins de vouloir bien lui faire remettre ses passeports à Philadelphie, où il se rend demain.

M. de Gorostiza prie également M. Dickins d'avoir la bonté de présenter ses respects au président, et de le remercier en son nom des attentions personnelles qu'il lui a témoignées pendant le temps qu'il a eu l'honneur d'être accrédité près de sa personne.

Enfin, le soussigné répète à M. Dickins ce qu'il a déjà eu le plaisir de lui dire personnellement: qu'il se rappellera toujours avec reconnaissance la manière franche et noble dont il s'est conduit à son égard, dans des circonstances vraiment peu agréables, et dans des négociations qui, par leur nature, ne l'étaient pas davantage.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, profite de cette occasion pour renouveler à l'honorable M. Asbury Dickins,

secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Signé M. E. DE GOROSTIZA.

A l'honorable M. Asbury Dickins, etc., etc.

Washington, ce 15 octobre 1836.

N° XXXV.

Note de M. Dickins à M. de Gorostiza.

Département des affaires étrangères, Washington, ce 20 octobre 1836.

Le soussigné, secrétaire *ad interim* des affaires étrangères des États-Unis, ayant rendu compte au président de la note de M. de Gorostiza, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine, en date du 15 courant, a reçu l'ordre de lui remettre les passeports demandés par M. de Gorostiza, et qui sont en conséquence joints à cette note.

Le président voit avec peine qu'une opinion erronée sur les mesures qu'il a cru devoir adopter pour la défense de la frontière ait engagé M. de Gorostiza à terminer sa mission. Le président espère cependant que le gouvernement mexicain lui rendra plus de justice, et, de son côté, il ne cessera pas de faire tous les efforts convenables pour empêcher entre les deux gouvernemens une funeste mésintelligence. C'est dans cette intention qu'il envoie à M. Ellis des instructions pour donner au Mexique les explications qu'on jugera nécessaires.

Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à M. Gorostiza l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Signé ASBURY DICKINS.

A S. E. Don Manuel E. de Gorostiza, etc., etc.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE OCT 20 '34

CANCELLED

CHARGE

US 5056.5.2
Correspondance entre la Legation e
Widener Library 006032441
3 2044 086 268 604